



PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE BASSE-NORMANDIE

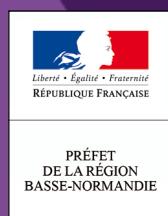


Les paysages



La mare de Vauville / Séverine Bernard / DREAL BN

“*Les paysages reflètent les relations entre les sociétés humaines et leur environnement*”



Réalisation de la thématique

Ce document a été conçu grâce à la contribution de nombreux rédacteurs issus de services spécialisés dans le domaine de l'environnement. Il présente un état des lieux des paysages bas-normands. Compte tenu de l'état de la connaissance et de l'importance du thème considéré, ce recueil ne peut être exhaustif. Il prend en compte les données qui ont été transmises par les acteurs mobilisés pendant sa conception. Une rubrique internet dédiée permet son actualisation et son enrichissement. Les services de l'État ont coordonné l'ensemble des travaux.

Directeur de publication : Jean Charbonnaud, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados

Directrice de la rédaction : Caroline Guillaume, Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie (DREAL)

Cadrage : Michel Guéry, Ludovic Genet, Philippe Surville (DREAL)

Conception et management : Sandrine Hélicher (DREAL)

Développement graphique et mise en page : Séverine Bernard (DREAL)

Direction technique et expertise : Françoise Avril (DREAL)

Rédaction

François Anfray, Françoise Avril, Jean-Yves Brécin, Myriam Clemens, Gérard Clouet, Frédéric Gresselin, Sandrine Hélicher, Sophie Lardilleux (DREAL), Sandrine Lecointe (Conseil régional), Pascal Lombezahl (DRAAF), François Quesnel (DRAAF), Philippe Surville, Linda Valériot (DREAL)

Photographies : cet ouvrage a bénéficié de la transmission de photographies de la part de nombreux contributeurs. Les droits de reproduction ont été accordés spécifiquement pour l'usage du Profil environnemental. Toute reproduction complémentaire pour d'autres utilisations nécessite l'accord des auteurs.

Relecture

CESER : François Aubry

Conseil régional de Basse-Normandie : Isabelle Bureau, Sandrine Lecointe, Julien Lesclavec

DREAL : Gérard Clouet, Patrick Galineau, Ludovic Genet, Michel Guéry, Philippe Surville

Ecovia : Yann Beley, Roland Thaler

Secrétariat Général aux Affaires Régionales : Jeanne de la Porte, Vincent Rivasseau

ISBN : 978-2-11-151133-0 - Dépot légal : novembre 2015

La réalisation de ce document a bénéficié de financements de l'Union Européenne (FEDER) et de l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).





Associés à des représentations esthétiques, les paysages reflètent les relations que les communautés humaines ont créées au fil du temps avec leur environnement. En ce sens, ils « constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social » et concernent « les espaces remarquables comme ceux du quotidien » (Convention européenne du paysage).

Les paysages participent à l'attrait d'un territoire et à la qualité de vie de leurs habitants. Ils ont une valeur d'agrément ou de loisirs. Ils constituent aussi une ressource économique, à travers le tourisme notamment. Enfin, lorsqu'ils sont associés à la préservation d'une certaine naturalité, ils portent des enjeux écologiques.

Entre terre et mer, Massif armoricain et Bassin parisien, la Basse-Normandie offre une grande variété de paysages. Elle abrite à la fois des espaces ouverts et fermés, ruraux et littoraux, vallonnés et étendus, plans et escarpés. Elle présente une vocation majoritairement rurale.

Au-delà des frontières, l'image de la région fait référence à quelques sites particulièrement remarquables tels que la Baie du Mont Saint-Michel et les plages du Débarquement allié. Dans les représentations picturales ou dans les médias, elle évoque des espaces bocagers verdoyants, des vaches paissant sous les pommiers et des maisons à colombages. Elle renvoie aussi à des littoraux aménagés, assez « chics » avec leurs villas du XIX^e siècle.

Ces représentations, qui ont contribué à la notoriété régionale, ont aussi occulté une partie de la richesse et de la diversité du patrimoine bas-normand. Elles ont omis l'évolution considérable qu'ont connue les structures rurales et urbaines après la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, la tendance à la banalisation des espaces ruraux et urbains montre la nécessité d'intégrer les paysages en tant que composante à part entière dans l'aménagement durable des territoires.

Chapelle de l'Ortial à Rots (14)



Sandrine Héricher/DREAL BN

1

Entre ruralité et influences maritimes, un patrimoine paysager d'une extrême richesse 9

Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire

- Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale
- Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse
- Les marais, des « miroirs d'eau »
- Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »
- Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés
- Les plaines, au rythme des pratiques culturelles
- Les « paysages mixtes », entre plaines ouvertes et enclos
- Entre urbanité et périurbanité

2

Les sites protégés et remarquables

32

- Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »
- Des sites majeurs mais fragiles : les opérations « Grand Site » (OGS)
- Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

3

Les fonctionnalités des paysages

40

- Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel
- Un moteur de développement économique et touristique
- Les fonctionnalités écologiques des paysages

4

Les altérations et les risques

43

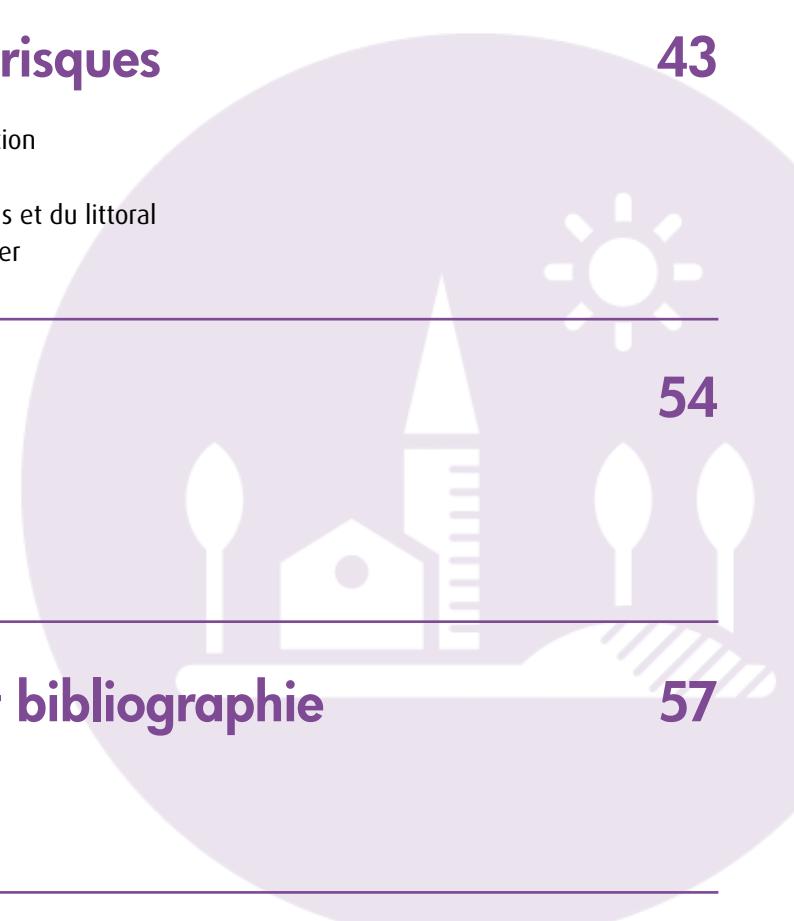
- Les bocages : entre érosion et banalisation
- La simplification des espaces agricoles
- L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral
- Les infrastructures à fort impact paysager

**5**

Synthèse et enjeux

54

- Chiffres clés
- Grille « AFOM »
- Enjeux et orientations

**6**

Acteurs régionaux et bibliographie

57

- Acteurs régionaux
- Bibliographie

1. Entre ruralité et influences maritimes, un patrimoine paysager d'une extrême richesse

Pour les Bas-Normands, les paysages régionaux sont un cadre de vie. Pour les visiteurs, ce sont des richesses ou des curiosités, à la fois naturelles et construites, fruits d'une rencontre entre les occupations humaines et la nature.

Vallée de la Tortonne, Saonnet (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

À découvrir dans ce chapitre

- ▶ Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire
- ▶ Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale
- ▶ Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse
- ▶ Les marais, des « miroirs d'eau »
- ▶ Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »
- ▶ Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés
- ▶ Les plaines, au rythme des pratiques culturelles
- ▶ Les « paysages mixtes » entre plaines ouvertes et enclos
- ▶ Entre urbanité et périurbanité

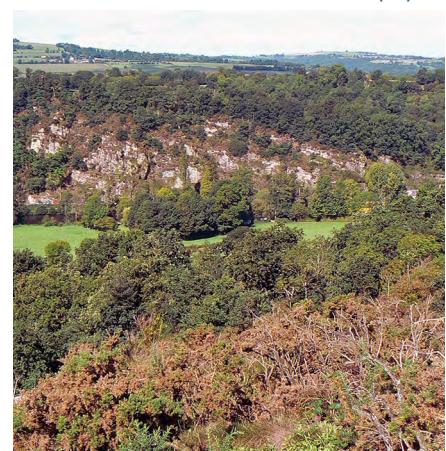
Caractériser les paysages régionaux : un travail d'analyse et d'inventaire

Héritages d'un patrimoine géologique, les espaces naturels ont été progressivement aménagés par les activités humaines. L'Inventaire régional des paysages, publié en 2001, décrit la diversité des paysages de la Basse-Normandie, explique leur formation et analyse leurs évolutions récentes.

Des paysages naturels hérités d'un passé géologique ancien

La Basse-Normandie est un lieu de « rencontres » entre l'Armorique et le Bassin parisien. L'interpénétration entre ces deux interfaces géologiques nous conduit de falaises, vallées et bocages arborés à des plaines céréalières, vastes étendues planes et ouvertes.

Rochers des Parcs en Suisse Normande (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Les paysages ont été ciselés par le froid lors de la dernière glaciation. La région possède des tourbières et des pierriers comme les territoires montagnards mais ses sols sont si riches localement que la végétation y est très présente (cf. partie « Biodiversité »).

Avec 700 km de linéaire côtier, la région est aussi un territoire de rencontres entre **l'espace terrestre et le domaine marin** : il y a 2 500 ans, les marais du Cotentin, de la Dives et de la Touques étaient envahis par la mer. La « côte » bas-normande et les estuaires qui la prolongent abritent ainsi toute une végétation et une faune extrêmement riches, inféodées au milieu marin salé et à l'espace terrestre.

La Basse-Normandie fait face aux îles britanniques. À deux pas de ses côtes, se dévoilent à marée basse les îles Chausey, splendide archipel aux eaux turquoises, ainsi que les anciennes possessions du Duché de Normandie que sont les îles anglo-normandes : Jersey, Guernesey, Serq, Aurigny, les Écréhou, Herm et les Minquiers.

Les marais de la Dives (14)



Sandrine Hélicher/DREAL BN

Les îles Chausey (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

L'occupation humaine : une installation progressive dans le « paysage naturel »

« Si les paysages épousent les formes du relief naturel, la parure de celles-ci est l'œuvre des hommes qui ont modifié la végétation et aménagé l'espace en fonction de leurs modes de peuplement, de leur organisation sociale et de leur économie » (Inventaire des Paysages).

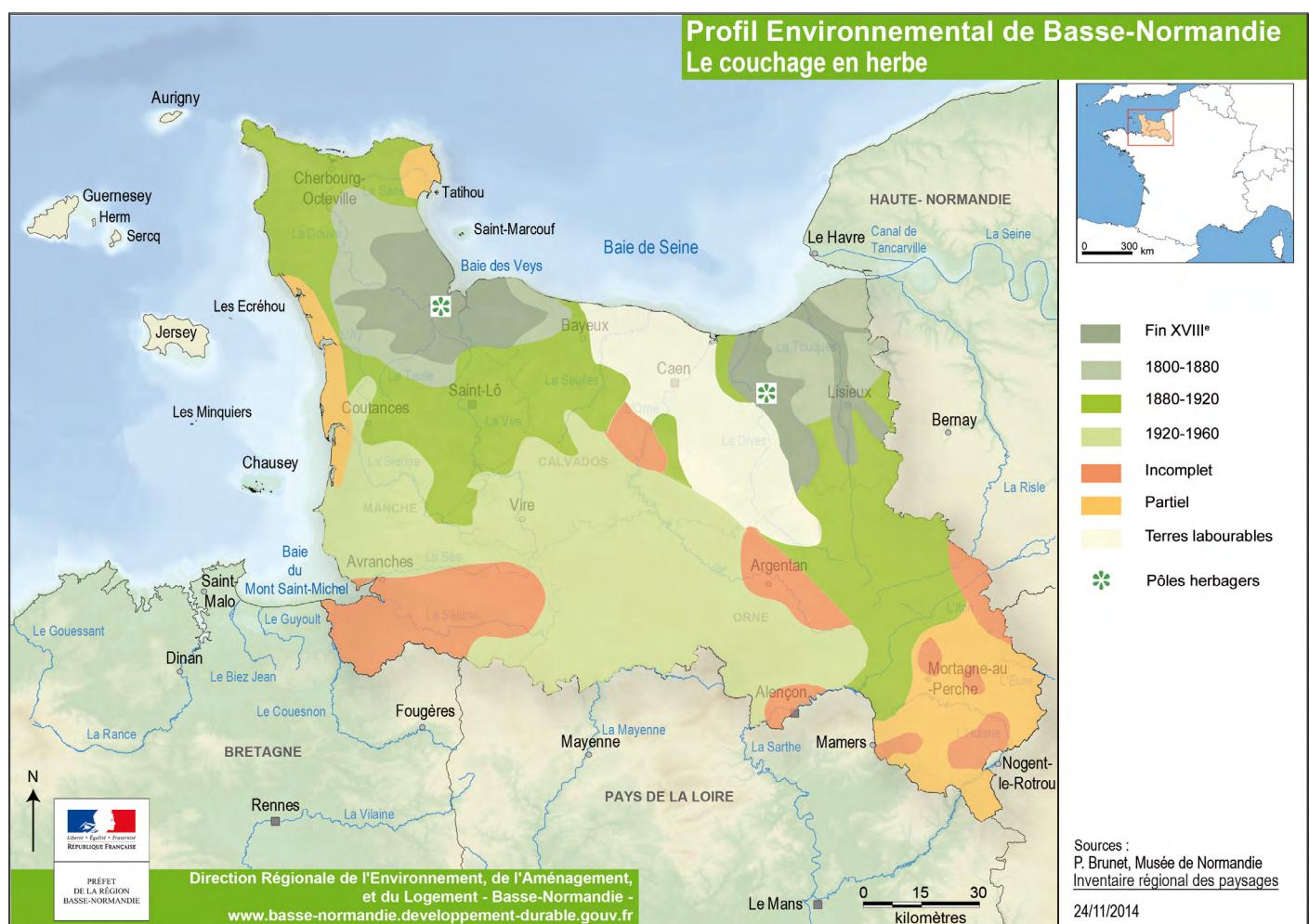
L'occupation humaine a été progressive depuis l'époque préhistorique jusqu'au XVII^e siècle. Commençant par les espaces les plus facilement cultivables, l'homme a étendu son emprise à toute la région. Le labour est alors présent partout alternant avec des zones de pacage. Les forêts et landes ne sont maintenues que sur les terres ingrates ou dans les grandes propriétés (utilisées elles aussi pour le pacage des animaux).

L'embocagement et la conversion à l'herbage ont débuté tardivement au XVII^e siècle, dans les secteurs du Bessin et du Pays d'Auge. Ces régions bénéficiaient l'une et l'autre de conditions favorables pour le transport des productions vers le marché parisien : accès maritime pour le premier et proximité pour le second. Lait et viande étaient ainsi acheminés vers les marchés de Poissy et Sceaux. L'existence de structures bocagères est attestée dès le XII^e siècle. Le couchage en herbe a été plus tardif (cf. carte). Cependant, une densification du bocage à partir des structures existantes a eu lieu avec l'augmentation de la production à partir du XVII^e siècle. Cette évolution a succédé à l'augmentation des populations dans les campagnes. Elle a été marquée dans les secteurs du Bessin et du Pays d'Auge.

La vie au village



J. Grüninger, 1502



L'extension du bocage et la mise en herbe s'étendent ensuite pour atteindre un maximum au milieu du XX^e siècle, assurant la richesse de la Normandie. Seuls les secteurs de plaine, notamment celui de Caen-Falaise aux riches terres labourables, échappent à ce processus.

Depuis les années 1960, la modernisation de l'agriculture réintroduit partout le labour et déstructure la maille bocagère au gré des remembrements ou des agrandissements d'exploitations.

Avancée des labours dans la plaine de Sées (61)



Jean-Yves Brézin/DREAL BN



Repères

La **Convention européenne du paysage** est le premier texte international spécifiquement et exclusivement consacré à la protection, à la gestion, et à l'aménagement de tous les paysages européens ainsi qu'à l'organisation d'une coopération européenne dans ce domaine.

Ce traité du Conseil de l'Europe a été adopté le 20 octobre 2000, à Florence. Il définit le paysage comme une « *partie du territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Il considère que « *la qualité et la diversité des paysages européens constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social* ».

La convention prévoit notamment la mise en place de mesures particulières en matière de sensibilisation de la société civile et de formation des acteurs sur la valeur des paysages et les modalités de leur gestion.

En ce sens, chaque État doit définir une « *politique du paysage* » prévoyant :

- la protection des éléments patrimoniaux ;
- la gestion des évolutions ou transformations paysagères ;
- l'aménagement des espaces à requalifier.

Chaque signataire s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère tenant compte des aspirations des populations concernées et associant tous les partenaires.

L'État français prévoit des dispositions législatives spécifiques donnant une consistance légale à la notion de qualité des paysages.

- ▶ Paysages mixtes, entre plaines et bocages, principalement dans la partie Est de la région. Ils intègrent des espaces en mutation qui s'ouvrent plus largement ;
- ▶ Paysages aux bois où l'arbre est dominant soit sous forme de massifs forestiers, soit en prés plantés de forte densité (poiriers du Domfrontais) ;
- ▶ Paysages montueux et escarpés qui concernent principalement les grandes lignes du massif ancien, la cuesta du Pays d'Auge, les hauts pays normands et les vallées encaissées ;
- ▶ Paysages urbains et périurbains avec Caen, Saint-Lô, Alençon et Cherbourg, principales agglomérations relayées par un réseau de petites villes et de gros bourgs ruraux répartis sur tout le territoire. L'urbanisme et l'architecture de la « Reconstruction » ont pris une grande importance. Plus récemment, l'ensemble des agglomérations souffre du phénomène classique de banalisation de leurs extensions (zones d'activités en entrées de ville, organisation purement fonctionnelle des lotissements). Ce sont les paysages périurbains qui sont au contact des villes, même de petites tailles.

La Chapelle-Haute-Grue dans le Pays d'Auge (14)

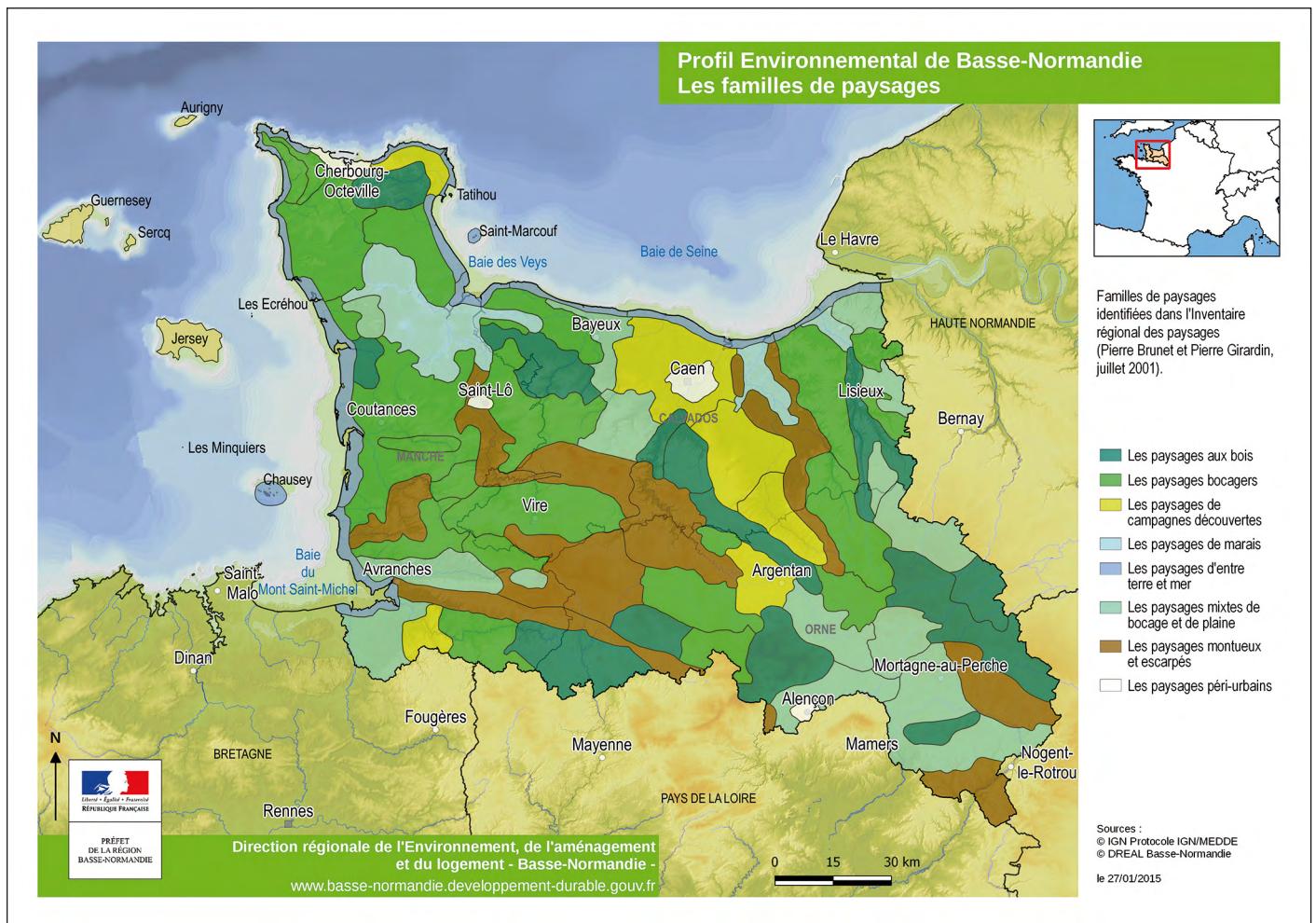


Patrick Galineau/DREAL BN

Colombelles (14)



Patrick Galineau/DREAL BN



1 Les bocages, un fondement de l'identité paysagère régionale

Spécifiques à l'Europe de l'Ouest, les bocages sont un fondement de l'identité paysagère bas-normande.

■ Une spécificité régionale

Les bocages constituent une spécificité régionale grâce à leur caractère relativement préservé. L'importance des paysages de bocages s'exprime d'abord en chiffres. Selon les données recueillies en 2010, la Basse-Normandie compte un linéaire de haie de 123 400 km (+/- 9 500 km). La Manche arrive en tête avec 56 200 km, devant l'Orne (33 900 km) et le Calvados (33 000 km).

Les bocages normands sont nettement moins denses qu'ils ne l'étaient à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Lors des combats pour la Libération de la Normandie, le maillage serré des haies enclosant une multitude de parcelles a fait prendre au conflit une tournure particulière connue sous le vocable de « la bataille des haies » entre juin et juillet 1944.

Les bocages couvrent encore une large partie de la région avec des caractéristiques variées en fonction du relief, de la densité du maillage et des essences végétales.

Particulièrement connus dans le pays d'Auge, ils sont également très présents dans le Cotentin, le Bessin, la Manche centrale, le Bassin de Vire. Cette organisation du paysage comporte une forte utilité écologique (maintien des sols, gestion de l'eau, brise vent...).

Le Pin-au-Haras (61)



Linda Valériot/DREAL BN

Le bocage typique du Bessin à Rubercy (14)



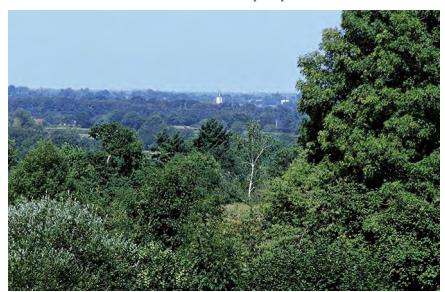
Patrick Galineau/DREAL BN

■ Des « bocages » aux organisations très différencierées

Le terme générique de « bocage » cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Le relief, le climat et les évolutions culturelles ont généré une importante diversité. Aussi est-il plus exact d'utiliser un pluriel pour exprimer ce que représentent les « bocages normands ». **L'Inventaire régional des paysages** a identifié 5 organisations spécifiques bien différencierées, avec des critères d'analyse et de caractérisation tels que :

- la taille des mailles des parcelles encloses ;
- le choix des arbres de la haute ou basse strate ;
- la présence de vergers de pommiers ou de poiriers ;
- le jeu du relief avec ses éléments verticaux.

Saint-Martin-de-Bonfossé (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Le bocage à grandes mailles sur plateaux

Dans les riches terres d'élevage du Plain, du Bessin ou de la région du Merlerault, les grandes parcelles herbagères dessinent leur mosaïque de haies au graphisme bien marqué. La cohérence de ce bocage encore assez bien préservée a cependant, dans les deux premiers secteurs, subi une profonde modification d'aspect avec la disparition des ormes victimes de la graphiose.

Le « bocage plan à petites mailles »

Dans le centre Manche ou le plateau de la Hague, le faible relief et la taille réduite des parcelles ferment les horizons. Le bocage individualise une succession de scènes minuscules : quelques bâtiments à peine aperçus, une parcelle de labour. Des nuances y sont introduites avec l'agrandissement des exploitations, le recul des pommiers, la diversification agricole et l'entretien des haies.

Le « bocage mis en valeur par le relief »

Dans certains secteurs du Cotentin, du Bessin et dans la vallée de la Touques, le relief met en perspective des tableaux inclinés sur lesquels se lisent le dessin des haies ou des chemins et des taches de couleurs variées. Ces paysages valorisent de nombreuses vallées. Outre les nuances de l'utilisation agricole, ces bocages se distinguent par le relief : versants sinuieux ou rectilignes, succession de collines...

Des bocages aux silhouettes originales

Certains types de bocage s'écartent du modèle classique des deux strates d'arbustes et d'arbres : haies discontinues, silhouettes originales d'arbres têtards...

Les enclos de la Hague

Un cas original de paysage d'enclos existe sur le plateau méridional de la Hague. De bas murets en délimitent les parcelles. Ils se sont développés car la violence des vents s'oppose à la croissance des arbres, laissant ainsi la place à de vastes étendues de landes rases.

Les enclos de la Hague (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Sénoville (50)



ROMEO INDIA/DREAL BN

L'évolution du bocage
à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Montormel (61)



Linda Valériot/DREAL BN

Arbres têtards à Bavent (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

La composition des haies

La haie est une construction paysanne mais le choix des arbres plantés a du prendre en compte les conditions naturelles. La composition botanique des bocages est donc un compromis entre les composantes des formations naturelles et les fonctions recherchées. Ainsi, avant la graphiose (apparue en 1976), l'orme dominait dans les régions littorales et accompagnait le chêne pédonculé dans la Manche centrale, l'Avranchin occidental, les bordures des plaines centrales et le Pays d'Auge. Depuis, le frêne tend spontanément à le remplacer.

Le hêtre l'emporte dans les régions les plus pluvieuses : Haut-Val de Saire, Hague, hauteurs de la forêt de Saint-Sever au massif d'Athis et du Mortainais à Carrouges. Le châtaignier jalonne l'Avranchin méridional granitique. Partout ailleurs règne le chêne pédonculé.

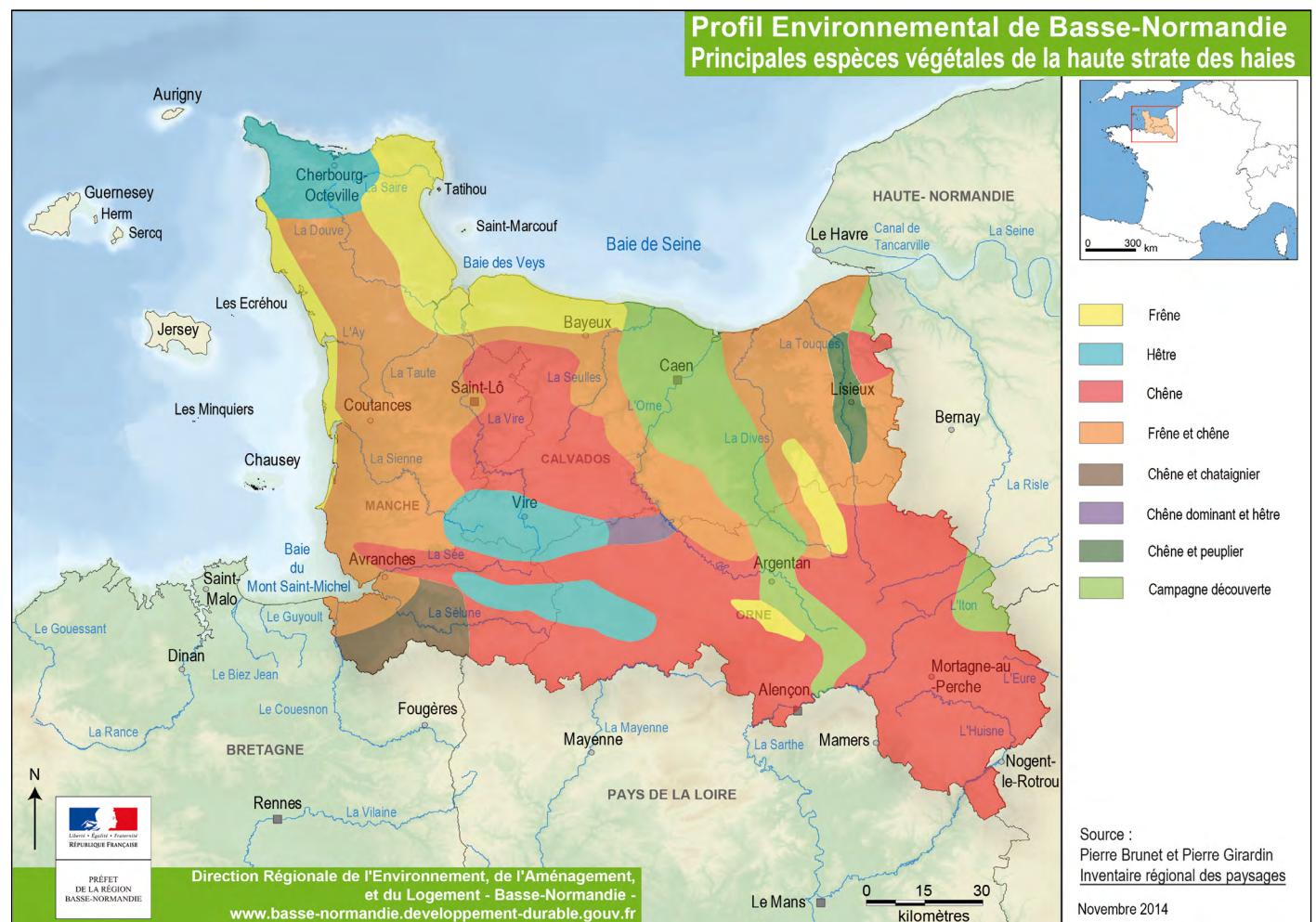
En dessous de cette haute strate, les arbustes sont souvent d'espèces plus variées. Le noisetier, l'aubépine et le prunellier y occupent en général une place prépondérante, parfois complétée par le sureau et les érables. Sur les sols acidifiés, le genêt, l'ajonc, la fougère, le châtaignier les rejoignent. La strate herbacée joue un rôle de diversité des espèces végétales et sa floraison pare les talus des couleurs des marguerites, pâquerettes, primevères...

Cette diversité est source d'identité et de richesse. Si l'utilisation d'espèces de croissance rapide est utile pour une « rentabilité » immédiate, elle a l'inconvénient de banaliser le territoire en gommant les différences.

Le Cotentin : des paysages de haies parfois remarquablement préservées (50)



Sandrine Hélicher/DREAL BN



2 Les littoraux, des espaces d'une extraordinaire richesse

La diversité des littoraux bas-normands est liée à la fois aux conditions naturelles et aux modalités de l'occupation humaine. Les nombreuses nuances de la géomorphologie sont révélées par sa rencontre avec le domaine marin.

« *Côtes à falaises, côtes plates et sablonneuses, côtes à anses et caps, havres, vastes estrans infiniment découverts à marée basse, vases, galets, sables, dunes, il semble que la Basse-Normandie présente au promeneur un résumé de toutes les ambiances côtières* » (Inventaire régional des paysages).

Ces « paysages d'entre terre et mer » créent des perspectives totalement ouvertes, dans un nuancier de teintes locales liées à la forte variabilité du climat. Les marnages exceptionnels que l'on observe en Basse-Normandie contribuent à rythmer l'exceptionnelle diversité des ambiances qui se succèdent au cours de la journée. Au Raz Blanchard s'écoulent les plus forts courants d'Europe.

L'Inventaire régional des paysages identifie 5 types de paysages littoraux.

La Baie d'Ecalgrain et la Pointe du Houpret (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Le Mont Saint-Michel (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

■ Les larges estrans des baies

Les baies sont des échancrures du littoral. À marée haute, l'estran est recouvert. Il se découvre à marée basse et montre ainsi un mouvement perpétuel de rencontre entre la terre et l'eau.

La Basse-Normandie possède trois grandes baies au paysage singulier : la Baie du Mont Saint-Michel, la Baie de Seine, et la Baie des Veys.

Aux confins de la Basse-Normandie et de la Bretagne, la **Baie du Mont Saint-Michel** offre aux visiteurs des paysages extraordinaires, issus de l'histoire géologique et humaine. Ces images sont aussi les reflets des conditions exceptionnelles de marées qui s'exercent à cet endroit (cf. partie « sites protégés et remarquables »).

La **Baie des Veys** est un vaste estuaire que se partageaient jusqu'au XVIII^e siècle quatre rivières : la Vire, la Douve, l'Aure et la Taute. Pour des raisons agricoles, l'homme les a scindées en deux : les marais de l'Isthme du Cotentin à terre et la Baie des Veys en mer.

Berceau de l'impressionnisme au cœur de « la » Normandie, la **Baie de Seine** est désormais marquée par l'occupation humaine urbaine et industrielle, mais elle reste un lieu de grande richesse écologique (cf. partie « Mer et littoral »).

Les falaises du Bessin à Tracy-sur-Mer (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Les falaises

Les falaises régionales présentent de multiples faciès : en croissant à l'Ouest du Cotentin, elles sont « déchiquetées » à La Hague, rectilignes et verticales dans le Bessin, ou argileuses aux Vaches Noires...

Sur la Côte Ouest du Cotentin, les falaises et plages sont dessinés en croissant : trois anses exposées au couchant s'y succèdent : Vauville, Sciotot et Surtainville. Elles appuient leurs courbes sur des caps : Flamanville, Rozel, Carteret. Deux immenses massifs dunaires s'y déploient à Biville et à Hattainville Baubigny.

Les côtes à falaises déchiquetées de La Hague ont un caractère « sauvage » encore très préservé. Le sentier des douaniers permet d'y accéder et d'offrir une vue dégagée du trait de côte. Les falaises septentrionales de La Hague ont inspiré Jean-François Millet. Modelés par le vent, elles ont des formes arrondies, sur lesquelles s'appuie une végétation de landes et de haies et parfois des cultures de maïs. Les gris chauds du granite et le schiste bleu des toitures forment un bâti ancien encore relativement préservé.

La côte septentrionale du Cotentin dessine deux arcs entre Cherbourg et Barfleur. L'un est constitué d'un haut plateau tourné vers le Sud et l'autre est bordé d'une basse plate-forme d'érosion marine.

Dans le Bessin, la côte à falaise calcaire domine sur un estran où alternent sables et galets. Peu accessible, cette côte peut apparaître austère. C'est un lieu historique majeur où débarquèrent les troupes alliées en juin 1944. La Pointe du Hoc forme à lui seul un escarpement vertical de 35 mètres.

Entre Villers-sur-Mer et Houlgate, les falaises argileuses des Vaches Noires forment une des curiosités archéologiques de la région. Sur quatre kilomètres, ces falaises inclinées, de cent mètres de haut, sont modelées par l'érosion d'argiles sombres parsemés de morceaux de roches dures. À leurs pieds, des blocs volumineux sont recouverts d'algues noirâtres à l'origine du nom de « Vaches Noires ».

De Cabourg à Honfleur, la « Côte Fleurie » offre un paysage de falaises aménagé avec des stations balnéaires. Les profils sont marqués par des coupures du relief. L'occupation humaine y est ancienne et très développée. Au XIX^e siècle, de nombreux peintres et artistes parisiens s'y cotoyaient. De véritables « quartiers parisiens » y ont ainsi vu le jour. Deauville, Trouville et Honfleur sont devenus

Les falaises des Vaches Noires (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Barfleur (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

des « hauts lieux » de la Côte. Le musée Eugène Boudin témoigne aujourd’hui à Honfleur des traces de cette forte notoriété. Ces espaces sont menacés par deux phénomènes :

- d’une part, l’érosion côtière et la sédimentation marine accentuées par les aménagements humains ;
- d’autre part, les glissements et éboulements liés à la constitution géologique des falaises.

■ Les longues plages sableuses

Les plages ont été créées par la mer grâce aux sédiments de l'époque glaciaire. Celles-ci sont sensiblement différencierées selon leur localisation et l'occupation humaine qui s'est développée. Elles sont constituées de havres, de dunes végétalisées et s'ouvrent vers des cultures en openfield, des espaces balnéaires ou des marais.

Entre Barneville-Carteret et Granville, se développent des côtes sableuses marquées par une succession de havres, vastes abris protégées par des dunes : Carteret, Portbail, l'Ay, Surville, Anneville-Gefosse, la Vanlée, Blainville. Ces havres sont liés notamment à la présence de massifs dunaires importants qui contraignent l'écoulement des rivières vers la mer et permettent ainsi le déploiement de « zones refuges » que la marée recouvre partiellement. Des plages de sables immenses s'étendent sur des dizaines de kilomètres. Leurs facilités d'accès a permis le développement du tourisme balnéaire.

À l'Est, le littoral du Plain offre un trait de côte quasi-rectiligne qui s'étend de la Baie des Veys à Saint-Vaast-la-Hougue. Un étroit cordon littoral s'ouvre sur la vaste zone humide des marais du Cotentin et du Bessin.

La Côte de Nacre, d'Asnelles à Dives-sur-Mer, constitue un littoral particulièrement urbanisé. C'est au milieu du XIX^e siècle que cette urbanisation du littoral s'est développée : Lion-sur-Mer et Hermanville ont aménagé des logements sur les dunes, Luc-sur-Mer a construit son casino. La pression résidentielle avec la proximité de l'agglomération caennaise s'est ensuite accentuée. Ce développement a conduit à une banalisation des paysages et parfois au développement de constructions de qualité médiocre.

Le havre de Lessay (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Le havre de Regnéville (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Plage de Saint-Aubin-sur-Mer (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Les côtes plates rocheuses du Nord-Cotentin

La géologie a dressé des plates-formes d'érosion qui dominent la mer aujourd'hui de quelques mètres par de minuscules falaises : la basse plate-forme du cap de La Hague et la côte du Val de Saire.

Les îles

Avec la fin du Duché de Normandie, les îles anglo-normandes ont cessé d'appartenir à la France. **Seul l'archipel de Chausey est encore normand.** Sur l'autre face du Cotentin, à l'Est, les îles Saint-Marcouf aux côtés de Tatihou appartiennent, elles aussi, au territoire français.

Chausey offre un contraste de formes et de couleurs répété au gré des marées. À marée basse, la surface découverte passe de 73 à 50 000 ha. Des écueils couverts d'algues brunes apparaissent, au-dessus des platiers rocheux et des lignes formées par le sable. Fréquentée dès la préhistoire, l'île n'accueille aujourd'hui qu'estivants et visiteurs.

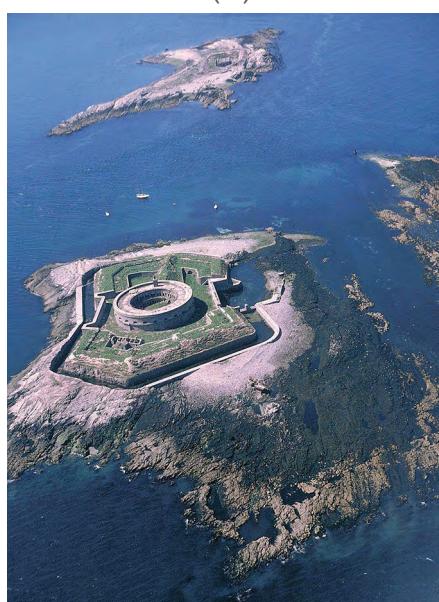
Trois fondements rocheux dépourvus de végétation forment les îles Saint-Marcouf : des installations militaires y témoignent de l'occupation humaine du XIX^e siècle. Aujourd'hui, ce sont uniquement les oiseaux migrateurs et les oiseaux de mer qui viennent y trouver nidification et abri.

Omonville-la-Rogue (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Les îles Saint-Marcouf (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Chausey (50)



Fabrice Thérèze/DREAL BN

3 Les marais, des « miroirs d'eau »

Basses vallées à l'interface de la terre et de la mer, les **marais littoraux** constituent des étendues extrêmement planes, véritables miroirs d'eau l'hiver. Il **y a plus de deux mille ans, la mer les recouvrait. Elle y a laissé ses marques dans le paysage.** Aujourd'hui, ces espaces matérialisent la rencontre entre le milieu marin et le milieu terrestre. Réservoirs de nourritures pour de nombreux oiseaux nicheurs ou migrants, ils abritent une faune et une flore extrêmement riches constituées de nombreuses espèces protégées.

Marais du Cotentin et du Bessin, marais du Merderet (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Des milieux fortement convoités

Les marais du Cotentin, du Bessin et ceux de la Dives occupent des zones basses maintenant séparées de la mer par des digues et des polders. Certains hivers, le marais « blanchi » par les inondations offre des vues insolites et spectaculaires.

Ce sont des lieux convoités, où se jouent de forts conflits d'usages : pêche, chasse, agriculture, activités naturalistes, loisirs et urbanisation. Caractérisés par une forte prédominance de la prairie, ils laissent peu de place aux arbres, car la présence de la nappe affleurante en limite les possibilités de croissance. Les saules peuvent s'y développer ainsi que les peupliers, d'où la présence de nombreuses peupleraies dans les marais de la Dives en particulier.

Les marais de la Baie du Mont Saint-Michel ont, pour la plupart d'entre eux, été poldérisés et sont désormais dédiés au maraîchage. Ils constituent un paysage typique reconnaissable par ses alignements de peupliers.

Les marais du Cotentin et du Bessin constituent une vaste zone humide de plus de 25 000 ha, d'importance internationale et protégée à ce titre (Convention de Ramsar). Leur poldérisation s'est mise en place avec l'édition de digues et de portes à flot qui limitent l'accès de la marée dans les cours d'eau de cet ancien estuaire. À terre, la baie s'ouvre sur des labours et des herbages d'une activité agricole extensive ainsi que sur des mares de gabions dédiées à la chasse.

Les marais de la Touques traversent le Pays d'Auge sur un couloir de 10 km de long sur une largeur de 1,5 km. Il forme ainsi un paysage longitudinal marqué par une dissymétrie entre son haut versant oriental découpé de vallons et la large terrasse ondulée qui le borde à l'Ouest.

Au pied du Pays d'Auge, les marais de la Dives s'étendent sur plus de 10 000 ha : la mer y a façonné, il y a deux millénaires, un paysage ponctué d'îles, désormais terrestres, où alternent espaces fermés et ouverts. S'ils bénéficient localement d'une forte reconnaissance, il ne leur a pas été, jusqu'à présent, attribué de statut de protection à la hauteur des enjeux paysagers et écologiques qu'ils représentent. Pourtant ce territoire est un espace remarquable adossé aux cuestas du Pays d'Auge, qui est une rupture franche avec les campagnes céréalières de la périphérie de Caen.

Marais de la Touques,
à Saint-Étienne-la-Thillaye (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Marais de la Dives (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Des effets de miroirs aux perspectives uniques

Malgré leur platitude apparente, les marais se révèlent d'une grande diversité. Les paysages y sont empreints d'une forte saisonnalité.

Marais d'eau douce et marais maritime

Les marais humides sont constitués de deux entités : marais soumis à l'influence maritime et marais d'eau douce. Les marais d'influence maritime développent une végétation de type prés-salés (schorres), estuaires et rivières soumises à marées. Les marais d'eau douce, plus en amont, sont constitués de prairies humides à roselières (joncs...) et carex (laîches), avec des tourbières alcalines.

Marais d'été et marais d'hiver

Selon les saisons, les marais ont plusieurs visages. L'hiver, l'eau les « blanchit » et les couleurs se reflètent en des nuances infinies, pour le bonheur du peintre, du riverain ou du simple promeneur. Puis, la glace apporte une nouvelle apparence plus grave et silencieuse. L'été, l'eau devient plus rare, elle paresse dans les canaux, cours d'eau et fossés. La palette offre de multiples apparences végétales, ponctuées par les couleurs des animaux dans le pâturage, et rehaussées par les lignes d'eau qui ceinturent les prairies.

Aigrette garzette à l'affût dans la végétation aquatique



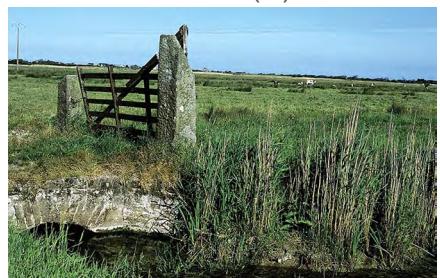
Thierry Degen/MEDDE-MLETR

Prés salés du havre de Lessay (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Marais arrière-littoral de Saint-Marcouf-de-l'Isle (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

4 Les forêts et vergers, des « paysages aux bois »

Les « paysages aux bois » sont définis par l'**Inventaire régional des paysages** comme des territoires de forêts et vergers. Ils intègrent leurs lisières, espaces alentours particulièrement sensibles.

Forêt d'Écoutes à Radon (61)



Pierre Brunet



Sandrine Hélicher/DREAL BN

■ Les massifs forestiers, paysages austères et secrets

Les milieux boisés constituent des lignes de force puissantes dans l'architecture paysagère de la Basse-Normandie, qui, lorsqu'elles ferment l'horizon, en deviennent presque un peu austères. Les bois et forêts couvrent environ 201 000 ha en Basse-Normandie, soit 11 % du territoire régional (données Agreste, ministère de l'Agriculture).

Les grandes forêts s'imposent aux espaces qui les entourent. Les forêts d'Écoutes, d'Andaines, de Bellême et du Perche forment des massifs importants et prégnants dans les paysages. Les bois, plus modestes, parsèment les bocages et la campagne du Val de Saire, du Bessin, du Pays d'Auge, du Cinglais, de Balleroy-Cerisy, de Saint-Sever ou de Lessay.

L'aspect paysager s'exprime à la fois dans l'apparence des massifs boisés, par la nature de la végétation et par le contact avec les éléments qui les entourent. Les grandes forêts domaniales sont aménagées en vue de la production de bois : la temporalité de l'exploitation s'exprime dans l'espace avec des essences à évolution courte (épicéas, sapin de Douglas) ou plus nobles (chênes, hêtres), à évolution longue (près de deux siècles). Les bois privés prennent, quant à eux, des formes plus variées.

La végétation est conditionnée par la nature des sols et la climatologie qui contraignent les conditions de développement des essences. Les chênes pédonculés, avec les frênes, érables et charmes, composent des sous-bois harmonieux qui dégagent de forts contrastes entre la luminosité qui y règne, fournie par le soleil et les dégradés de verts. On trouve des chênaies notamment dans le centre, le Sud-Est de la Normandie et dans le Perche.

Les pinèdes se sont développées à partir du XIX^e siècle apportant un bois à évolution rapide et peu exigeant quant à la qualité des sols. Leurs impacts sur le paysage sont importants : elles contrastent fortement, de l'automne au printemps avec les couleurs subtiles offertes par les boisements de feuillus. Certains peuplements de résineux constituent un paysage très dense, dans lequel la lumière ne peut baigner un sol tapissé d'aiguilles sèches.



Deuxième département le plus boisé du « grand Ouest » après la Sarthe, l'Orne marie la forêt et l'agriculture en abritant la moitié des forêts bas-normandes, pour un taux de boisement de 15 % (27 % en moyenne nationale).

Le Calvados et la Manche sont parmi les départements les moins boisés de l'hexagone avec des taux respectifs de 9 et 5 %. Néanmoins le bocage y est très présent, et l'on compte dans la Manche presque autant d'arbres épars, de bosquets et de haies que de forêts.

Les vergers

La plupart des paysages de Basse-Normandie doivent leur particularité à l'activité dominante qui les a façonnés. Ils disparaissent petit à petit lorsqu'elle périclite ou se transforme. C'est le cas des paysages de vergers.

Traditionnellement, les vergers formaient une transition végétale entre les bâtiments et les espaces agricoles. Avec la Haute-Normandie et les Pays de la Loire, la Basse-Normandie fait partie des trois premières régions de France pour leur nombre d'arbres en vergers traditionnels (pommiers et poiriers de haute-tige). C'est dans le pays d'Auge que se concentre la proportion de vergers la plus importante : plus de 6 % de la surface agricole utile (source : Cartographie des zones agricoles à haute valeur naturelle SOLAGRO/MEDD, RA 2000).

Souvent, les produits issus de ces activités sont revendiqués par les acteurs économiques locaux pour leur qualité et leur authenticité. Il en résulte l'affirmation affichée par les producteurs de « produits de qualité dans un paysage de qualité ». Il n'y a cependant pas toujours une réelle adéquation entre le paysage et la qualité revendiquée par le produit de marketing.

Les pommiers représentent l'essentiel des arbres du verger. Les superficies les plus importantes sont dans le Calvados (notamment le Pays d'Auge), puis dans l'Orne (Ouest notamment) et enfin dans les bocages du centre et du Sud de la Manche (Coutances, Saint-Lô, Avranches et Mortain). L'érosion des vergers de pommiers dans le Pays d'Auge est impressionnante (cf. partie « Altérations »).

Le verger des poiriers à poiré n'est réellement présent que dans quelques cantons. Ils sont situés d'abord dans l'Orne (Domfrontais) et pour partie dans le Sud de la Manche et dans le Pays d'Auge calvadosien.

La poiraie, cultivée depuis le Moyen Âge et généralisée au XIX^e siècle dans le Domfrontais, constitue un paysage d'une grande beauté, notamment au moment de sa floraison. Ce site unique en France fut labellisé en 1992 « paysage de reconquête » par le ministère en charge de l'environnement. Cette forêt claire d'arbres fruitiers offre de superbes variations de couleurs selon les saisons. Située au Sud de l'escarpement de grès de Domfront, elle est constituée de poiriers en forme pyramidale sur un relief plat ou doucement vallonné. L'architecture environnante, avec des constructions en granite roux et des bâtiments en colombages, renforce ici l'image de terroir. Fortement altérée aujourd'hui, cette ancienne forêt ne fait plus apparaître qu'une formation végétale arborée, composée de grands poiriers, de quelques chênes et de frênes. Son avenir dépendra de la capacité à restaurer des paysages de hautes tiges et de valoriser les productions locales.

À l'écart de ces deux territoires d'exception que sont le Pays d'Auge et le Domfrontais, la Basse-Normandie recèle bien des vergers secrets à la renommée plus confidentielle. « *Ils offrent aux visiteurs attentifs l'authenticité d'un terroir, l'évocation d'une page d'histoire ou tout simplement pour les promeneurs un cadre enchanteur et pittoresque à l'écart des flux touristiques* » (Inventaire régional des paysages). Une ballade dans les chemins creux du Coutançais est la garantie d'en découvrir parmi les plus beaux.

Heugueville-sur-Sienne (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Vergers basses-tiges



Sandrine Hélicher/DREAL BN

5 Des accents aux airs de montagne : les paysages montueux et escarpés

L'histoire géologique de la Basse-Normandie se lit dans ses paysages : quelques accents escarpés nous rappellent, ça et là, les anciennes chaînes de montagnes qui se sont progressivement érodées dans sa partie armoricaine.

Les orientations de très anciens plissements et des failles plus récentes imposent leur organisation : crête Nord-Ouest/Sud-Est de la Suisse Normande, escarpement Est/Ouest du Perche et roches granitiques du bocage ornais et calvadosien.

Fierville-les-Parcs (14) dans le Pays d'Auge



Patrick Galineau/DREAL BN

■ La Suisse Normande, un paysage emblématique

Le relief de la région est relativement modeste. Cependant, les barres de grès et de cornéennes des bocages, particulièrement résistantes à l'érosion, génèrent des discontinuités puissantes ponctuées d'escarpements, de lignes de crête et de petites cluses. Ce relief vigoureux a conféré à la partie la plus « escarpée » de Basse-Normandie l'appellation de « Suisse Normande » depuis le XIX^e siècle. Les premières publicités touristiques ont montré que cette dénomination était bien choisie à travers l'engouement qu'elles ont suscité.

Définitions

Une **cluse** est une échancrure transversale formant un étroit passage entre deux vallées.

Un **synclinal** est un plissement géologique dont les flancs s'inclinent de chaque côté vers la partie médiane en formant une dépression concave.

L'Orne vue du GR 36



Patrick Galineau/DREAL BN

La Suisse Normande attire un tourisme vert et vit d'une agriculture plus traditionnelle qu'ailleurs. Il s'agit d'un territoire circonscrit qui suit le cours moyen de l'Orne, dans sa traversée en cluse du synclinal de la zone bocaine.

La Vire traverse plus à l'Ouest ce synclinal par l'intermédiaire d'une petite gorge bien visible depuis les Roches du Ham. Les vallées encaissées y sont particulièrement mises en valeur. Le point de vue offert par ce site permet de découvrir l'organisation bien particulière des bocages normands du Virois. Au printemps, le site révèle toute sa splendeur à travers un camaïeu de verts.

■ Les autres zones escarpées, témoins de l'histoire géologique

Bien loin de la Suisse Normande, le Nord-Cotentin présente également des paysages escarpés le long des barres de grès des synclinaux de Hardinvast et de Siouville. Au pied des escarpements rocheux coulent de petits cours d'eau à l'abri de vallées pittoresques. Cherbourg est dominé par la Montagne du Roule, butte de grès armoricain érodée par la Divette et la mer. La grande rade s'ouvre à son pied dans un paysage urbanisé.

Le Sud de la Basse-Normandie possède également un escarpement rocheux qui structure fortement le paysage de Mortain à Domfront.

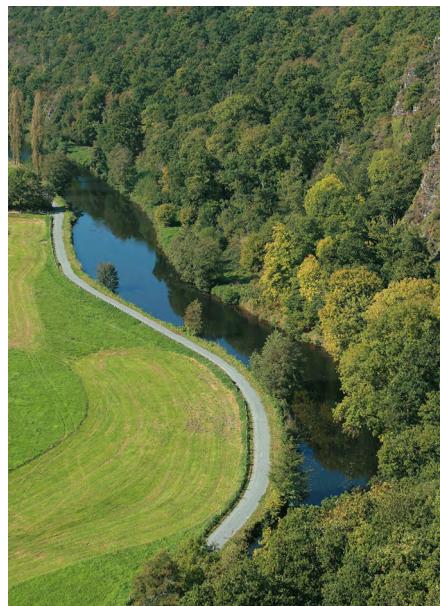
L'ancienne citadelle normande de Domfront domine d'une centaine de mètre environ les marais de l'Egrenne dont la subsidence s'exerce sous le jeu des pressions tectoniques alpines. La faille à l'origine de cet effondrement structure les bocages armoricains de Vire au Nord, à la Charnie au Sud. Elle limite, notamment à l'Ouest, tous les reliefs des Alpes Mancelles.

Aux portes de la Sarthe, le site de la ville d'Alençon s'inscrit également dans un fossé d'effondrement dominé par les reliefs des forêts d'Écouves et de Perseigne. La Sarthe y coule dans un ancien marais très dénaturé par l'agriculture intensive. Alençon est également la porte normande des Alpes Mancelles. Au Sud-Ouest de la ville, à l'approche de la Corniche de Pail, la Butte Chaumont offre de splendides paysages rocaillieux et de pierriers.

Un des traits majeurs de la structure paysagère de la région d'Alençon est la présence de l'ancien fossé volcanique du Maine. Les volcans cambriens y ont déversé, il y a plus de 500 millions d'années, des laves qui affleurent actuellement dans les forêts d'Écouves, de Perseigne, de Multonne ainsi que dans le synclinal des Coëvrons et en Charnie. Ces laves, très résistantes à l'érosion, dessinent, avec les barres de grès armoricain qui les environnent, les principaux reliefs de la région d'Alençon (cf. partie « Sous-sols »).

Quelques failles armoricaines, rejouant sous le jeu de la tectonique alpine, s'expriment également dans la structuration des reliefs du Pays d'Auge, du Perche ou des territoires qui les jouxtent. C'est notamment le cas de la faille de la Zone bocaine qui délimite la ligne de partage des eaux entre la Dives, l'Orne, la Touques et la Sarthe.

Les Roches du Ham (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Les Rochers de Domfront (61)



Patrick Galineau/DREAL BN

Saint-Céneré-le-Gérei (61)
dans les Alpes Mancelles



Patrick Galineau/DREAL BN

6 Les plaines, au rythme des pratiques culturales

À l'écart des zones de bocage et des forêts, l'agriculture façonne des « **Paysages de campagne découverte** » caractérisés par de **grandes plaines de cultures**. Ces vastes espaces nus sont parsemés de silhouettes de villages et de quelques bois résiduels. Les limites des champs se « devinent » aux différences de couleurs et de textures de la végétation. Dans la région, ces espaces ne sont cependant jamais totalement dépourvus d'arbres : enclos périphériques d'habitats, parcs des châteaux, bosquets, vestiges de haies...

La plus vaste de ces « campagnes découvertes » va **du Bessin à Alençon, via Caen et Argentan**. On observe certains *openfields* (de l'anglais signifiant littéralement « champ ouvert ») qui s'étendent aussi dans une partie du **Val de Saire**, propice aux cultures légumières, et au **Sud de Ducey**. Les bocages y ont radicalement disparu, au même titre que les zones humides.

La végétation des paysages de campagne découverte est déterminée par l'activité agricole. Le travail en parcelle crée une mosaïque plus ou moins large. Les productions les plus importantes concernent les céréales, le maïs, la betterave, le tournesol, le colza, les pois fourragers, les légumes de plein champ et le lin.

Chaque année, plusieurs centaines d'hectares de prairies sont retournés et d'autres passent des cultures à l'herbe. Ces mouvements correspondent à une phase d'assoulement qui voit, par exemple, se succéder une céréale, une prairie temporaire ou artificielle puis une autre céréale. Les terres labourables s'étendent et se spécialisent dans la région. En 1970, elles couvraient 20 % du territoire : quarante ans plus tard, elles occupent la moitié de la surface agricole utile. **Six hectares labourés sur dix sont destinés à produire du maïs ou du blé.**

Culture du lin dans la Plaine de Caen, à Cairon (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Cultures maraîchères dans le Val de Saire (50)



Jean-Yves Brézin/DREAL BN

Ces paysages sont marqués par la **saisonnalité**. L'évolution des cultures traduit les spécificités de chaque saison. La douceur du climat local permet une germination précoce des blés d'hiver et le maintien de parcelles de « verdure » tout au long de l'hiver. Les céréaliers labourent souvent très tôt après les récoltes. Aussi les ocres font-elles leur apparition précocement dans la saison alors que la nature n'a pas encore revêtu ses couleurs d'automne. Les dernières surfaces labourées disparaissent en mai, lorsque les semis tardifs de maïs commencent à lever. Ainsi, la terre et sa diversité de bruns impriment sa présence durablement dans ce paysage.

Dès le mois de mai, les champs de colza imposent leurs verts avant de faire éclater leurs jaunes intenses. En juin, pendant quelques jours, le lin se pare d'un bleu discret, après avoir joué avec des verts tendres dans le vent des premiers orages. Peu après, fauché, il dessine au sol des figures chamarrées qui offrent de surprenantes perspectives sous le jeu des lumières.

Dès le début du printemps, les champs de colza imposent leurs verts avant de faire éclater leurs jaunes intenses



Sandrine Héicher/DREAL BN

Grandes cultures dans la plaine d'Argentan (61)



Patrick Galineau/DREAL BN

7 Les « paysages mixtes », entre plaines ouvertes et enclos

Les espaces de transition entre bocages et campagnes découvertes forment des compositions différenciées selon la disposition des champs ouverts et des enclos, ainsi que l'organisation territoriale en damier ou en puzzle. L'Inventaire régional des paysages qualifie ces espaces de « **paysages mixtes qui semblent hésiter entre plaine ouverte et enclos** ».

Ces « **paysages mixtes** » intègrent des espaces en mutation dans lesquels les paysages s'ouvrent plus largement. On retrouve notamment cette configuration, avec des nuances variées, dans les plaines d'Alençon et de Sées, entre la Plaine de Caen et le Bessin, dans le Perche, une partie du Pays d'Auge, le Pays d'Ouche septentrional, le Val de Sées, le Perche, le Pré-bocage...

Les espaces de transition proches des grandes plaines se caractérisent par une alternance de prairies encloses de haies et de champs cultivés. Les structures bocagères ne sont qu'une composante parmi d'autres. Les terres cultivées sont notamment destinées à la production de blé et de plantes fourragères car la production finale reste en général orientée vers l'élevage. Le maïs fourrager se développe fortement, les oléagineux sont présents, mais dans une moindre proportion.

La partie centrale du Perche a été fortement transformée par l'économie agricole. Le choix d'une production céréalière associée à un élevage bovin à viande a entraîné l'agrandissement des parcelles et la suppression massive des haies, ainsi que l'arrachage de nombreux vergers. Ces transformations ont renforcé le rôle du patrimoine bâti dans les paysages en les rendant beaucoup plus visibles. « *Un nouveau paysage découvert, onduleux, parsemé de nombreux habitats et plus coloré, est apparu* » (Inventaire régional des paysages).

Fumichon : le plateau à l'Est de Lisieux (14)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Depuis Saint-Vigor-le-Grand (14), les flèches de la Cathédrale de Bayeux pointent au-dessus des cultures



Patrick Galineau/DREAL BN

Le Manoir de Courboyer (61) domine les cultures dans le Perche



Patrick Galineau/DREAL BN

8 Entre urbanité et périurbanité

Un patrimoine bâti marqué par la Bataille de Normandie

Les espaces urbains ont la caractéristique d'être marqués par l'**architecture typique de la reconstruction** qui a permis de relever des ruines un nombre important de villes bas-normandes après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À l'exception de Bayeux, de nombreuses grandes villes ont été fortement détruites lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. En conséquence, elles ne disposent plus d'un patrimoine historique à la hauteur de leur rayonnement passé.

De même, les villes nées de l'avènement du tourisme balnéaire, davantage épargnées par la guerre, cherchent à préserver leurs architectures typiques qui constituent leur principale richesse.

L'architecture typique de la reconstruction à Saint-Lô (50), ville détruite à 90 % pendant la Libération et surnommée la « Capitale des Ruines »



Christian Viot

Construction du grand ensemble « La Guérinière » à Caen (14) en 1957



MEDDE-MLETR - fonds STU

« Voici le premier grand ensemble de Caen : 2 500 logements construits à partir de 1955 sur un ancien terrain d'aviation. Ainsi, en 1962, est né un ensemble de 36 immeubles répartis sur moins de 32 ha (30 000 habitants au km²), soit 11 % de la population de Caen. Fatigués de vivre dans les baraquements provisoires envoyés par les Américains ou les Suédois, les Caennais s'arrachent ces appartements dotés de tout le confort moderne : carrelage, salle de bains, toilettes... »

(Source : MEDDE-MLETR - fonds STU)

■ Des évolutions actuelles en rupture avec le tissu urbain

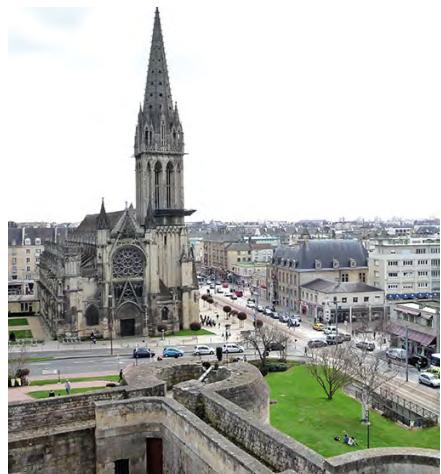
Si les centres anciens sont de mieux en mieux mis en valeur par les collectivités, les villes et les villages se construisent désormais sur un mode plus porté vers l'aménagement de zones standardisées...

Caen et Hérouville-Saint-Clair sont les villes les plus denses et peuplées de la région. La structure de la ville de Caen est fortement marquée par la Reconstruction et l'usage de la « pierre de Caen », un des fleurons de notre patrimoine (cf. partie « Sous-sols »). La péri-urbanisation est parmi les plus fortes des agglomérations de taille comparable (cf. partie « Sols »). Les caractéristiques topographiques de la « campagne de Caen », où les contraintes de relief sont très faibles, constituent sans doute une première explication. L'attractivité de l'agglomération, un réseau routier radial de très bonne qualité, un nombre de communes proches très important, la proximité du littoral sont des facteurs d'explication complémentaires. Peu de villes ont su résister aux sirènes d'un urbanisme médiocre mais catalyseur de développement économique.

Depuis la fin des années 1960, la tendance à la « rurbanisation » ne s'est démentie dans aucune des grandes agglomérations régionales. De manière marquée et prégnante, les villes pénètrent de plus en plus l'espace rural. Les lotissements ont consommé, à un rythme soutenu, les terres agricoles dans les communes périphériques des agglomérations. Même si cette forme d'habitat répond aux aspirations des résidents, il en résulte des paysages répétitifs et stéréotypés (cf. chapitre « altérations »).

Dans le même temps, les entrées de ville ont connu des transformations radicales censées satisfaire aux besoins nouveaux en matière d'activités commerciales. Des surfaces très importantes d'espaces commerciaux ou industriels se sont développées. Les constructions sont malheureusement souvent de mauvaise qualité, standardisées, laissant très rarement la place à l'originalité ou la créativité. Rares sont les entrées de ville qui ont échappé à ce mode d'extension, ce qui a généré des paysages urbains d'une grande banalité.

Centre ville de Caen (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Hérouville-Saint-Clair (14)



Valérie Guyot/DREAL BN

2. Les sites protégés et remarquables

Aux côtés des « paysages familiers », certains sites patrimoniaux ont été distingués et font l'objet d'une protection de niveau national : ce sont les sites inscrits et classés. Les principes de cette protection ont été définis au début du XX^e siècle sous l'impulsion des artistes, des gens de lettres et de quelques associations. La législation s'intéresse aux sites dont la préservation est d'intérêt général.

À découvrir dans ce chapitre

- ▶ Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »
- ▶ Des sites majeurs mais fragiles : les opérations « Grand site »
- ▶ Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

1 Les sites protégés : « monuments naturels » et « paysages emblématiques »



La conscience de la valeur patrimoniale et de la fragilité des paysages naturels naît au début du XX^e siècle. Émerge ainsi la nécessité de protéger des sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (code de l'environnement). Comme les monuments historiques l'ont été quelques décennies auparavant, les sites protégés sont entrés dans le patrimoine national en tant que « monuments » naturels ou sites pittoresques. La perception de l'enjeu porté par les paysages a évolué pour concerner des entités paysagères de plus en plus grandes.

Aujourd'hui **263 sites sont protégés en Basse-Normandie : 162 sont classés et 101 sont inscrits**, ce qui représente **80 545 ha**. La plupart des sites protégés dans les années qui ont précédé et suivi la Seconde Guerre mondiale sont des sites ponctuels considérés pour leur caractère pittoresque. Des arbres isolés, des alignements monumentaux ainsi que des parcs et jardins remarquables font partie du palmarès de ces premiers espaces retenus en raison de leur caractère patrimonial majeur.

Depuis les années 1970, ce sont de grands ensembles paysagers singuliers et caractéristiques de la région qui sont à leur tour entrés dans le patrimoine national : forêt de Réno-Valdieu, falaises des Vaches Noires et de la Hague, deux havres de la côte Ouest du Cotentin, dunes de Baubigny-Hatainville, archipel de Chausey, Baie du Mont Saint-Michel. Parallèlement, de grands espaces ruraux, voire urbains, furent inscrits au titre des sites : pays d'Auge, vallée de l'Orne, presqu'île de la Hague, centres anciens de Caen, Alençon, Coutances... C'est à cette même époque que les sites liés à la légende du roi Arthur ont été classés.

Plus récemment, ce sont les paysages témoins de la Bataille de Normandie qui ont fait l'objet d'une protection dans le cadre d'une opération coordonnée à l'échelle régionale.



Définitions

Le « **classement** » d'un site offre une protection renforcée, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

L'« **inscription** » concerne les sites d'intérêt local qui méritent d'être préservés en tant que tels ou bien une mesure qui vient compléter un site classé.

Baie du Mont Saint-Michel : le Grouin du Sud (50)



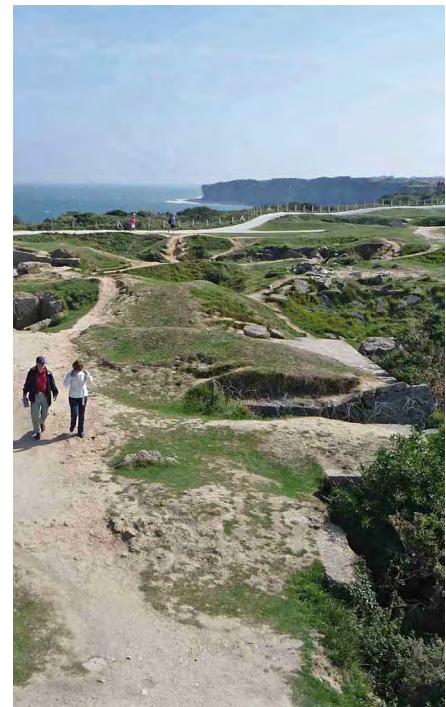
Françoise Avril/DREAL BN

De manière générale, les objectifs du classement sont de préserver et valoriser ce patrimoine. Certains de ces paysages emblématiques incarnent l'image de notre région, tant en France qu'à l'étranger : la Baie du Mont Saint-Michel, les plages du Débarquement, les vallons du pays d'Auge, la Suisse Normande...

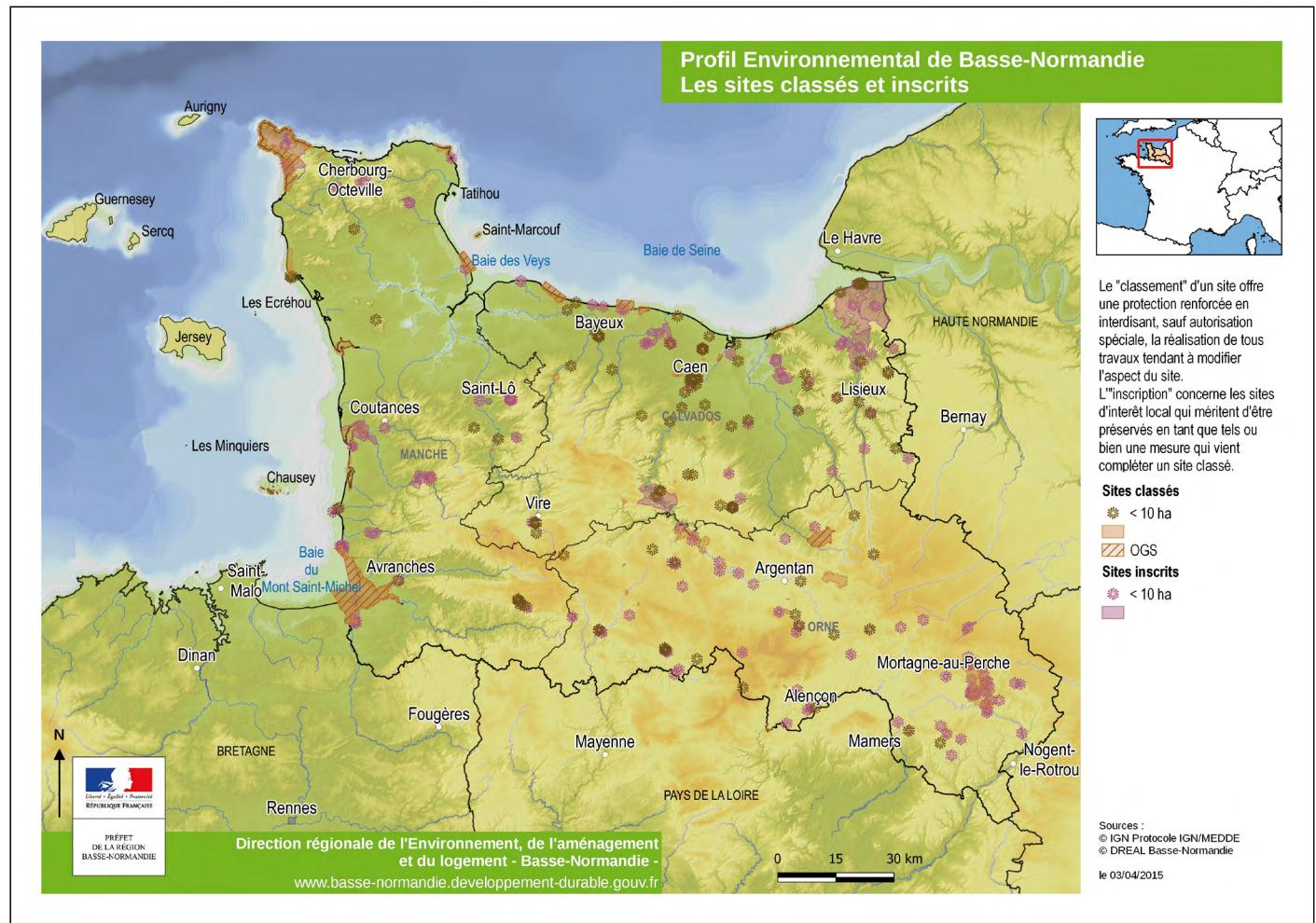
La préservation de ces espaces repose sur la capacité à en assurer une gestion durable, seule à même de garantir le maintien de leurs caractéristiques. Comme d'autres éléments du patrimoine régional, ce réseau de sites contribue indéniablement à la notoriété touristique et à l'attractivité de la région.

Au niveau régional, la portion protégée du territoire correspond sensiblement aux ratios nationaux. Le Calvados présente un grand nombre de petits sites classés et de vastes sites inscrits. Les surfaces classées dans l'Orne ont augmenté de façon significative lors de ces dernières années. La Manche dispose pour sa part d'un important espace littoral protégé.

Pointe du Hoc (14) : le site vu depuis le toit d'un bunker



Patrick Galineau/DREAL BN



2 Des sites majeurs mais fragiles : les opérations « Grand Site » (OGS)

Certains sites peuvent se trouver soumis à des problèmes de dégradation en raison d'une fréquentation touristique non maîtrisée, souvent liés à un aménagement incohérent et inadapté.

Face à ces constats, sur certains sites à enjeux majeurs, l'État a initié avec les collectivités locales des démarches exemplaires de mise en valeur. Cette politique « Opérations Grand Site » a pour objectif de mettre en place les moyens pour gérer durablement la préservation de ces sites et la qualité de l'accueil du public.

En Basse-Normandie **trois opérations « Grand Site » (OGS)** ont vu le jour.

- ▶ **L'OGS de la Hague** fut initiée en 1990. Une première phase de travaux a été mise en œuvre avec le District de la Hague comme opérateur.
- ▶ **L'OGS Baie du Mont Saint-Michel** a été lancée en 1995 en accompagnement du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Elle a pour ambition d'élargir l'intervention des collectivités publiques à l'échelle de la baie, de la Bretagne à la Normandie.
- ▶ **L'OGS « Normandie 44 »** regroupe une série de paysages ruraux témoins des grandes étapes de la bataille de Normandie. Les 11 sites qui la composent ont fait l'objet d'un protocole signé en 2002 entre les différents partenaires et collectivités

La Baie du Mont Saint-Michel (50)



Stéphane Héritier

Les murets de Goury (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

L'opération « Grand Site » du cap de La Hague

L'opération «Grand Site » du Cap de La Hague concerne la pointe Nord-Ouest du Cotentin avec un littoral de près de 50 km s'étendant sur 15 communes.

Démarrant près de Cherbourg par la grande plage de la station balnéaire d'Urville, le littoral se prolonge par les falaises déchiquetées de Gréville, puis par une alternance de zones rocheuses et d'anses intégrant les petits ports de pêche d'Omonville-la-Rogue et de Port Racine. Le port de Goury, avec son phare en pleine mer entouré d'écume, son centre de sauvetage et ses murets de pierre, est une zone emblématique. Puis le littoral s'élève à nouveau en hautes falaises qui dominent la baie d'Ecalgrain et forment les Nez de Voidries et de Jobourg (120 m). Apparaissent ensuite les falaises d'Herqueville et Herquemoulin. La ligne de crête s'abaisse alors vers la grande plage et les spectaculaires dunes de Biville.

Les maisons de granite, avec leurs toitures de schistes bleu-vert caractéristiques du Cotentin, sont bien conservées dans les villages et les hameaux dispersés. De nombreux manoirs agrémentent le paysage. La campagne agricole a une vocation d'élevage, riche de prairies bocagères et de landes au sommet des vallons s'ouvrant sur la mer.

Le littoral des environs de La Hague est intégralement classé depuis le 17 juin 1992, sur 3 809 ha et 15 communes littorales depuis Urville-Nacqueville jusqu'à Heauville. Un grand site inscrit, incluant l'usine de la Hague, couvre l'ensemble de la presqu'île du Cotentin.

L'Opération « Grand Site » a permis la réalisation d'aménagements exemplaires sur les sites les plus fréquentés : le nez de Jobourg, le port de Goury, Port Racine, les falaises de Landemer, les dunes de Biville, l'accueil à Vauville. L'effacement des réseaux électriques et la restauration de murets de pierre aux abords de Goury ont contribué à la reconquête d'une qualité paysagère qui se dégradait.

Port Racine à Saint-Germain-des-Vaux (50)



Patrick Galineau/DREAL BN

Nez de Voidrie (50)



Gérard Gautier/DREAL BN

L'opération « Grand Site » de la Baie du Mont Saint-Michel

Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la Baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes. Des petits pointements de granit se sont formés dans la plaine marine : le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. En 709, l'évêque Aubert d'Avranches a consacré un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel sur le Mont Tombe. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'est agrandi jusqu'au XIII^e siècle pour donner naissance à une superbe abbaye fréquentée par des milliers de pèlerins. À terre, des sites privilégiés permettent de contempler le spectacle sans cesse renouvelé des changements de l'estran au gré des marées, des lumières...

La silhouette du Mont Saint-Michel se dessine ainsi dans des écrins variés, à partir de points de vue spécifiques (Roche Torin, Grouin du Sud, jardin des plantes d'Avranches) ou d'entités paysagères variées (falaises de Carolles-Champeaux, dunes de Dragey-Ronthon ou polders).

Le site classé porte sur ces sites qui permettent la découverte du Mont Saint-Michel et de sa baie. Il comprend les sites côtiers naturels des falaises de Carolles-Champeaux jusqu'à la Chapelle-Sainte-Anne en Bretagne, et tout le domaine public maritime. En Basse-Normandie, il concerne 2 663 ha sur le domaine terrestre et 8 691 ha sur le domaine maritime.

L'OGS a eu pour ambition de valoriser les atouts patrimoniaux de ce secteur et de favoriser la fréquentation touristique sur la Baie et l'arrière-pays. Des travaux exemplaires ont été réalisés sur des lieux clés pour découvrir la Baie : le bec d'Andaine, les falaises de Carolles et de Champeaux, le pont de Pontaubault... Un important travail de pédagogie et d'assistance a été mené auprès des communes par la cellule technique, en partenariat étroit avec les services de l'État et le CAUE de la Manche, en particulier pour la préservation et la mise en valeur des paysages de la baie.

L'émergence d'une politique paysagère à l'échelle du territoire et de part et d'autre des frontières administratives, reste un enjeu fort pour ce secteur très emblématique.

Baie du Mont Saint-Michel (50)



Marc Heller

Je l'avais vu d'abord de Cancale, ce château de fées planté dans la mer. Je l'avais vu confusément, ombre grise dressée sur le ciel brumeux. Je le revis d'Avranches, au soleil couchant. L'immensité des sables était rouge, l'horizon était rouge, toute la baie démesurée était rouge ; seule, l'abbaye escarpée, poussée là-bas, loin de la terre, comme un manoir fantastique, stupéfiante comme un palais de rêve, invraisemblablement étrange et belle, restait presque noire dans les pourpres du jour mourant.
J'allai vers elle le lendemain dès l'aube, à travers les sables, l'œil tendu sur ce bijou monstrueux, grand comme une montagne, ciselé comme un camée et vaporeux comme une mousseline. Plus j'approchais, plus je me sentais soulevé d'admiration, car rien au monde peut-être n'est plus étonnant et plus parfait...

*La Légende du Mont Saint-Michel
Guy de Maupassant, 1882*

L'opération « Grand Site » de la Bataille de Normandie

La Bataille de Normandie entre juin et août 1944, prélude à la Libération de la France puis de l'Europe, a profondément marqué la région et l'esprit de plusieurs générations de la population normande. Cet événement occupe une place particulièrement importante dans l'histoire du XX^e siècle.

Les paysages au sein desquels se sont déroulés certains épisodes marquants de la bataille portent en eux la mémoire des événements dramatiques qui s'y sont déroulés. Ils sont les témoins de l'Histoire et doivent être considérés comme tels. Onze d'entre eux illustrant les épisodes majeurs de la Bataille de Normandie ont été intégrés dans le patrimoine national en tant que Paysages historiques.

Les 11 sites retenus se répartissent dans toute la région et font, pour chacun d'eux, l'objet d'une réflexion de mise en valeur paysagère. Des aménagements ont été réalisés ou voient le jour : pointe du Hoc, cote 314 à Mortain, Couloir de la Mort, Utah Beach et enfin Omaha Beach. Un dernier site va prochainement être classé : celui des marais du Merderet.

Les enjeux de cette OGS apparaissent comme de réels appuis à une mise en valeur d'ensemble de ces hauts lieux touristiques.

Les ponts de Pontaubault (50)



Agence Yo

Pointe du Hoc (14)



Gérard Gautier/DREAL BN

3 Les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, un site doit avoir une **valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères** de sélection. Ces critères sont régulièrement révisés pour rester en phase avec l'évolution du concept même de « patrimoine mondial ».

L'inscription d'un bien sur la liste est demandée par l'État concerné qui s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à sa pérennité. La gestion du bien devient un aspect de plus en plus important pour l'UNESCO. Le Mont Saint-Michel et sa baie ont ainsi fait l'objet d'une mission de suivi en 2011 pour vérifier que la problématique de l'éolien était bien gérée par l'État français.

En Basse-Normandie, **trois biens** font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- le Mont Saint-Michel et sa baie, inscrits sur la liste de 1979 ;
- les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, inscrits en 1998, qui relient 70 monuments dont le Mont Saint-Michel ;
- les fortifications de Vauban en 2008, qui concernent les tours observatoires de la Hougue et de Tatihou.

Tatihou (50)



Marjolaine Mathurin/DREAL BN

Le Mont Saint-Michel et sa baie

La Baie du Mont Saint-Michel et le Mont lui-même, chef d'œuvre d'architecture, bénéficient depuis 1979, du prestigieux label international « patrimoine mondial de l'humanité ». La baie maritime étend ses 250 km² de grèves et d'herbus, envahis par des marées d'une amplitude exceptionnelle.

Cette inscription sur la liste du patrimoine mondial a été établie sur la base de **critères spécifiques** (n°1, 2 et 4, cf. encadré).

- **Critère 1** ► Par l'alliance inédite du site naturel et de l'architecture, le Mont Saint-Michel constitue une réussite esthétique unique.
- **Critère 2** ► Le Mont Saint-Michel est un exemple sans équivalent tant par la coexistence de l'abbaye et de son village fortifié sur l'espace resserré d'un îlot, que par l'agencement original des bâtiments qui lui confèrent une silhouette inoubliable.
- **Critère 4** ► Le Mont Saint-Michel est un des hauts lieux de la chrétienté médiévale.

En 2007, une zone tampon a été instituée afin de tenir compte du fait que le Mont s'inscrit dans un ensemble plus vaste dont il est indissociable. Un plan de gestion doit être élaboré à cette échelle. Le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel et les restaurations en cours constituent une première étape en ce sens.



Repères

Les critères 1, 2 et 4 ont servi de références pour l'inscription du Mont Saint-Michel à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain
2. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine

■ Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Au Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle était la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils devaient traverser la France et les monuments historiques notables inscrits sur la liste du patrimoine mondial étaient des jalons sur les routes qu'ils empruntaient. C'est pourquoi, en 1998, ce bien a été inscrit sur la base de trois critères.

- **Critère 2 ►** La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.
- **Critère 4 ►** Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
- **Critère 6 ►** La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

Étape parmi les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont Saint-Michel bénéficie donc d'une double reconnaissance.

■ Les fortifications de Vauban

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle matérialise les théories stratégiques antérieures et témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle. Elle a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. Les deux tours et les fortifications de Tatihou et de La Hougue sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. Vauban définissait la rade de Saint-Vaast comme « la meilleure et la plus sûre du royaume ». Cependant, en position avancée face à l'Angleterre, la côte du Cotentin restait vulnérable. Ainsi, en 1694, il a réclamé la construction de deux tours pour protéger le mouillage des bateaux. Les travaux ont été menés sous les ordres de l'ingénieur de Combes. Ces tours de 20 mètres de haut se caractérisaient par leurs multiples fonctions : l'observation, le tir à la mer et la communication par signaux. Elles constituent aujourd'hui un bel exemple du génie militaire de Vauban.

■ Le projet de labellisation des plages de la Bataille de Normandie

À la veille du 70^e anniversaire du Débarquement allié sur les plages de Normandie, les collectivités se sont mobilisées, notamment le Conseil Régional, pour proposer que les plages du Débarquement puissent bénéficier de cette reconnaissance de niveau mondial.

Étape parmi les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont Saint-Michel bénéficie d'une double reconnaissance.



Séverine Bernard/DREAL BN



Repères

Critère (n° 6) ayant servi de références pour l'inscription des chemins de Saint-Jacques de Compostelle à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :
« Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. »

Tour de la Hougue à Saint-Vaast-la-Hougue (50)



Gérard Gautier/DREAL BN

Omaha Beach (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

3. Les fonctionnalités des paysages

Le paysage est un patrimoine qui illustre le lien que notre société a tissé avec son territoire. Il est non seulement le reflet des pratiques humaines mais aussi celui du regard qu'on lui porte et des valeurs culturelles qu'on lui attribue.

C'est sur ces fondements que la Convention européenne du paysage a justifié la mise en œuvre d'une véritable politique des paysages au niveau de chaque État. Elle indique notamment : « La qualité et la diversité des paysages constituent un élément essentiel du bien-être individuel et social » (cf. partie 1).

Le premier des usages concerne ainsi la qualité du « cadre de vie » des habitants. Sources de loisirs, les paysages comportent aussi une fonctionnalité touristique porteuse de développement économique. Enfin, lorsqu'ils comprennent un fort degré de naturalité, ils ont des fonctionnalités écologiques importantes.

À découvrir dans ce chapitre

- ▶ **Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel**
- ▶ **Un moteur de développement économique et touristique**
- ▶ **Les fonctionnalités écologiques des paysages, une notion de continuité**

1 Les paysages, un cadre de vie et un patrimoine culturel

Les paysages sont des espaces où se déploient les activités humaines. Ils évoluent au gré des usages : il n'existe quasiment pas en Basse-Normandie de site ou de milieu qui n'ait été modifié par ces usages. Parmi les transformations récentes, on peut citer notamment :

- les mutations des techniques agricoles (remembrements, cultures nouvelles...);
- les grands équipements tels les aménagements portuaires, les autoroutes, les réseaux de transport d'énergie, les implantations supports techniques d'énergie renouvelable ;
- l'urbanisation croissante avec l'extension périphérique des villes.

Or, si la qualité et la diversité de ces espaces est essentielle au « bien-être individuel et social », c'est parce qu'ils sont des lieux de vie et notamment d'habitat. Ils renvoient ainsi à des valeurs esthétiques et identitaires. C'est dans cette perspective que se sont développés les projets de requalification urbaine avec les tentatives d'implication des habitants dans la création de « nouveaux quartiers » par les collectivités publiques.

La société exprime des attentes croissantes en matière de qualité des paysages aussi bien comme cadre de vie que pour ses loisirs. Parallèlement, les évolutions de nos paysages et leur banalisation n'ont jamais été aussi rapides et d'une telle ampleur. Une politique volontariste en faveur du paysage peut cependant préserver le lien des habitants avec leur territoire.

A84 à hauteur de Verson (14)



Séverine Bernard/DREAL BN

Port de Cherbourg (50)



Olivia Durande/DREAL BN

2 Un moteur de développement économique et touristique

Les paysages sont une « vitrine » pour les régions. Les collectivités qui investissent dans la publicité en faveur de leur qualité paysagère sont aujourd’hui nombreuses. Elles visent à attirer ainsi les nombreux touristes qui vont, pendant quelque temps, faire vivre l’économie locale et contribuer à leur notoriété.

Le Mont Saint-Michel et le tourisme de mémoire sont ainsi pour la Basse-Normandie des supports importants de développement de l’économie locale. Trois millions de visiteurs sont attendus chaque année pour la visite du Mont. Le tourisme de mémoire s’est considérablement développé avec la mise en place de musées pédagogiques parfois particulièrement importants : mémorial de Caen, centre Juno Beach de Courseulles (musée canadien), cinéma circulaire d’Arromanches, mémorial Omaha Beach, mémorial de Montormel...

La France est reconnue comme la première destination touristique au monde. S’il est communément admis que la préservation des paysages patrimoniaux majeurs participe à cette attractivité, les attentions portées aux paysages du quotidien sont moins valorisées. C'est ainsi que nos paysages ruraux sont de plus en plus le reflet direct de politiques agricoles mondialisées qui les homogénéisent et donc banalisent leur gestion. Parallèlement, les villes, et en particulier leurs entrées, sont toutes issues des mêmes modèles d’activités économiques et commerciales imposés par les grands groupes internationaux qui s'y installent. Face à ce constat, le paysage doit pouvoir être pris en compte au niveau des acteurs locaux pour un aménagement durable et qualitatif.

Pegasus Bridge (14)



Agence Yo

Mémorial de Caen (14)



Valérie Guyot/DREAL BN

3 Les fonctionnalités écologiques des paysages

Les paysages sont constitués par un ensemble de milieux en interaction, relativement homogènes tels que des champs, des prés, des bois, des villages, des villes... Ils s'étudient à plusieurs échelles. Ils ont de nombreuses fonctionnalités, dont la prise en compte permet d'améliorer la gestion d'équilibres écologiques.

Ainsi, l'écologie du paysage met en avant l'interaction entre la biodiversité et les activités humaines. Celles-ci ont transformé et aménagé l'espace depuis plusieurs millénaires : agriculture, sylviculture, urbanisation, transports... dans une mosaïque de milieux hétérogène et évolutive. Les échanges entre éléments de la mosaïque sont indispensables pour assurer les principales fonctions écologiques (reproduction des espèces, nourriture, abri...).

L'écologie du paysage est donc essentielle à la notion de continuité écologique, basée sur la complémentarité entre des zones protégées, des zones tampons, des corridors et l'espace non réglementé (cf. partie « Biodiversité »). Dans cette approche, les milieux protégés ne peuvent plus être considérés indépendamment de leurs relations avec les espaces environnants. Ainsi, l'aménagement d'une « coulée verte » en espace urbanisé est considéré à la fois au regard du bien-être individuel et social qu'il procure et des équilibres écologiques qu'il contribue à rétablir.

L'écologie du paysage permet ainsi d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité (habitats, populations, déplacements) dans la planification de l'aménagement du territoire.

Saint-Gilles-des-Marais (61)



Michel Desaunay/DREAL BN



Repères

Les Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Il s'agit de territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais dont l'équilibre est fragile. Leurs principales missions sont de :

- sauvegarder le patrimoine naturel et culturel ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- et favoriser l'accueil du public.

Trois Parcs Naturels Régionaux existent en Basse-Normandie :

- le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, caractérisé notamment par ses nombreuses zones humides d'intérêt international et son paysage bocager traditionnel ;
- le PNR Normandie-Maine, dominé par des paysages verdoyants, de nombreuses forêts, et de nombreux châteaux et manoirs ;
- le PNR du Perche, connu pour son bocage et sa qualité architecturale.

La politique des Parcs Naturels Régionaux est portée par les communes. Les collectivités, au niveau régional et départemental, en sont les partenaires privilégiés.

4. Les altérations et les risques

Les paysages sont des structures construites, donc vivantes et évolutives. Leur évolution dépend du contexte économique et des activités humaines. Lorsque ces activités induisent une banalisation, une dévalorisation ou un effet de « standardisation » des territoires, ces paysages se trouvent « altérés ».

Les espaces ruraux et urbains de la région ont été fortement marqués par l'évolution économique. Les activités agricoles ont changé d'échelle, emportant avec elles une grande partie des bocages et modifiant profondément l'organisation des territoires ruraux. Les grandes villes ont développé de vastes zones d'activités aux enseignes nationales. Leurs périphéries se sont étendues, dans un cadre homogène et répétitif.

À découvrir dans ce chapitre

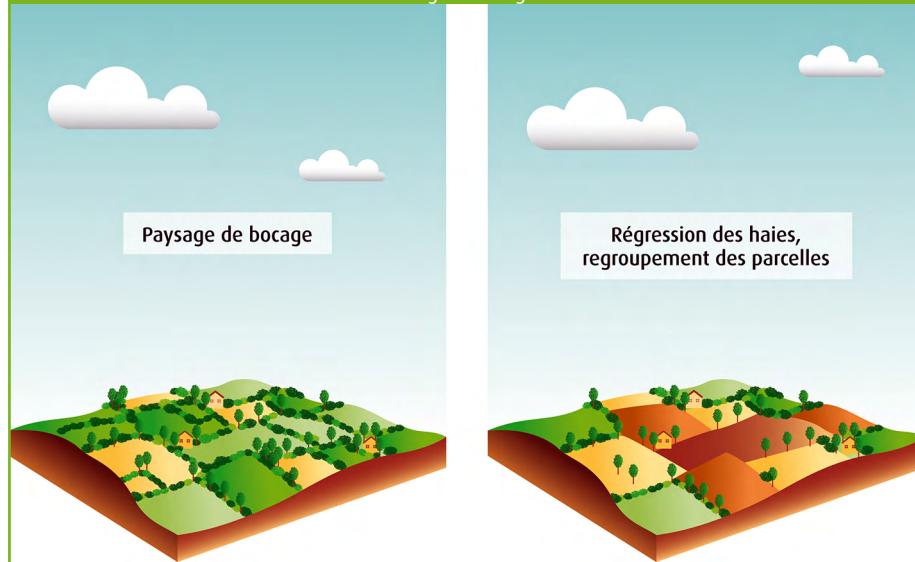
- ▶ **Les bocages : entre érosion et banalisation**
- ▶ **La simplification des espaces agricoles**
- ▶ **L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral**
- ▶ **Les infrastructures à fort impact paysager**

1 Les bocages : entre érosion et banalisation

Après la Seconde Guerre mondiale, les bocages ont été considérés comme inadaptés aux enjeux de modernisation de l'agriculture. Le foncier agricole a été réorganisé à partir des années 1950. Le mouvement d'arrachage de haies a été systématique dans les campagnes découvertes, avant de se poursuivre sur leurs marges, produisant un paysage de plaine à larges parcelles (cf. les paysages mixtes en partie I). Les arrachages de haies ont été organisés au travers de plans de ré-aménagement foncier. Pour une partie, ils sont aussi dus à des initiatives individuelles. Ils ont engendré des transformations plus ou moins profondes. La disparition des haies et des pommiers de pleins champs, la mise en culture des prairies laissent place à des espaces « simplifiés » soit ouverts (cultures, plaines...) soit fermés (friches, boisement).

La régression des bocages

Réalisation : DREAL de Basse-Normandie et Agence Bingo



La haie régresse en Basse-Normandie



Frédéric Gresselin

La coupe partielle d'une haie lui fait perdre l'essentiel de ses fonctions écologiques. Cette haie squelettique semble déjà vouée à disparaître (Bellefontaine, 50)

Démantèlement du bocage



Pierre Brunet/DREAL BN

On estime qu'entre les années 1970 et 2000, le linéaire de haies a diminué d'environ 40 % (cf. partie « Biodiversité »). Dans le même temps, la prairie et les vergers de pommiers et de poiriers, qui étaient l'apanage des parcelles de bocages, ont aussi considérablement régressé. L'érosion a été plus tempérée en Basse-Normandie qu'en Bretagne car les remembrements postérieurs à 1975 ont été soumis à une réglementation plus stricte concernant la prise en compte de l'environnement. Les spécificités liées aux pratiques d'entretien (présence de talus, arbres conduits en têtards, en émonde) sont effacées. La diversité des végétaux tend également à être gommée par une utilisation trop systématique d'espèces identiques.

Les haies ont aussi connu d'autres vicissitudes avec les effets des tempêtes, de la graphiose de l'orme (l'orme champêtre était la deuxième espèce constituant les haies), et la quasi-disparition de leur intérêt économique. Elles sont pourtant encore aujourd'hui présentes et restent la marque caractéristique des paysages bas-normands.

Ces paysages, qui sont une image touristique forte de la Basse-Normandie, représentent aussi un atout majeur en matière de continuité écologique et de biodiversité. Les multiples fonctions reconnues à la haie appellent à un renouveau régional pour le bocage et à réfléchir à une gestion durable du maillage bocager.

Saint-Côme-de-Fresné (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Colline du Perche à Nocé (61)



Patrick Galineau/DREAL BN

2 La simplification des espaces agricoles

Les conditions économiques d'exploitation de la terre façonnent les paysages ruraux : les fermes s'agrandissent, les prairies reculent au profit des céréales et les vergers bas-normands ont fortement périclité.

Des fermes moins nombreuses et plus grandes

La disparition de nombreuses exploitations agricoles a d'importants impacts sur les paysages ruraux. Elles étaient 78 000 en 1970 et sont environ 22 000 en 2009. Leur diminution correspond à la suppression de quatre exploitations par jour en Basse-Normandie. On compte 6 exploitations sur 100 ha de surface agricole en 1970. En 2009, on n'en compte plus que 2 dans ce même espace.

La taille des exploitations agricoles professionnelles n'atteint pas les 40 ha en 1970. En 2009, elles représentent 80 ha. Les exploitations gérant plus de 100 ha augmentent sensiblement depuis quelques années. Alors qu'elles occupent le tiers de la surface agricole en 2000, ces grandes fermes en exploitent aujourd'hui la moitié.

Ainsi, dans la plaine de Caen septentrionale, s'ouvre une campagne ouverte dont les multiples remembrements ont modifié l'échelle. Les arbres y sont rares, sauf en bordure des routes et dans les bourgs. Les silos et les bâtiments agricoles dominent l'espace.

Le recul des prairies au profit du maïs et du blé

La Basse-Normandie est une région d'élevage. Pourtant, les terres consacrées à l'herbe reculent inexorablement. Ce recul est bien plus marqué qu'au niveau national. Entre 2000 et 2007, en Basse-Normandie, 40 000 ha de prairies ont disparu, la plupart du temps pour laisser la place à des cultures. Le développement de la mécanisation, l'intensification agricole, l'instauration des quotas laitiers et l'attractivité des prix des céréales en sont à l'origine.

Depuis la fin des années 1990, les surfaces en herbe sont devenues minoritaires dans la région. En 2009, elles ne couvrent plus que 46 % de la surface agricole utile (80 % en 1970). Cette part demeure cependant la plus importante des régions françaises non montagneuses ou semi-montagneuses.

Les terres labourables s'étendent et se spécialisent dans la région. En 1970, elles couvraient 20 % du territoire : quarante ans plus tard, elles occupent la moitié de la surface agricole utile. **Six hectares labourés sur dix sont destinés à produire du maïs ou du blé.** Symbole des pratiques d'élevage intensif, le maïs couvre désormais une surface huit fois supérieure à celle qu'il occupait en 1970.

Exploitation agricole dans la plaine de Caen (Cheux, 14)



Jean-Yves Brézin/DREAL BN

Développement des cultures dans la plaine d'Alençon (61)



Roméo India/DREAL BN

■ La fin des paysages de vergers ?

Les vergers de haute-tige reculent de façon alarmante. Ce phénomène s'opère avec des dynamiques différentes selon les départements : la surface de vergers de pommiers se maintient dans le Calvados de 2006 à 2008, tandis qu'elle recule de 8 à 9 % dans la Manche et l'Orne (source : Agreste, Ministère de l'agriculture).

Les paysages de vergers dans le pays d'Auge régressent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Dans le bocage, les pommiers de basse-tige remplacent les traditionnels en haute-tige. Entre 1995 et 2003, le verger traditionnel haute-tige a perdu 1 million d'arbres pour cause de tempêtes, d'arrachages et surtout de vieillissement. Le verger cidricole traditionnel haute-tige continue inexorablement de décliner, alors que le verger intensif en basse-tige poursuit son développement, assurant l'essentiel de la production destinée à la transformation.

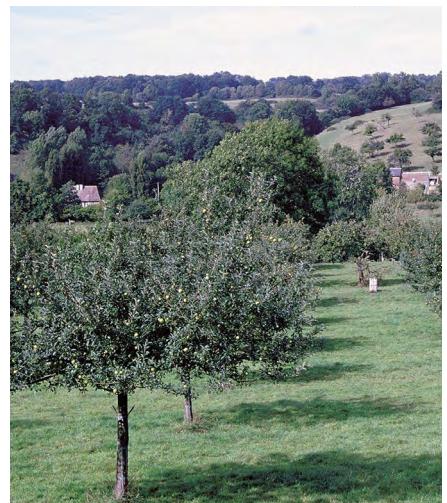
Vues aériennes de Dozulé entre 1947 et 2009

Copyright : IGN BD Ortho 1947 et IGN BD Ortho 2009



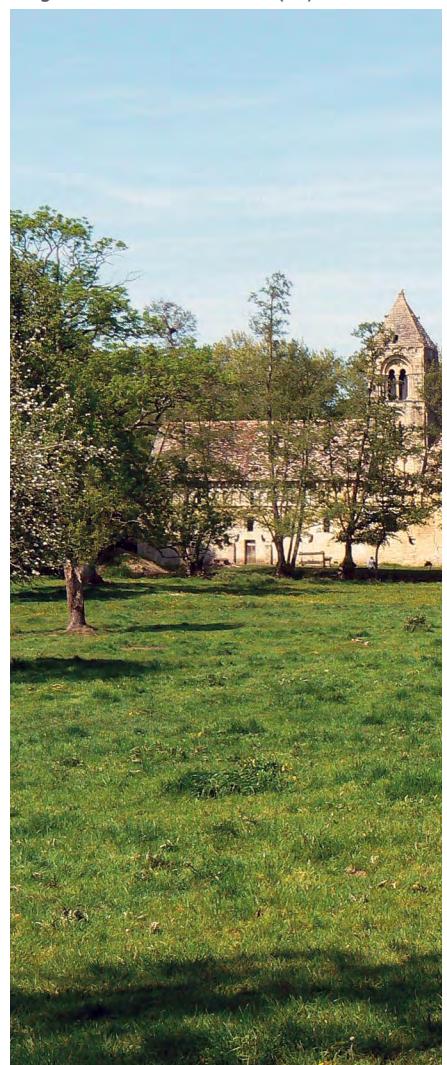
L'attribution des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) constitue une perspective de maintien des activités dites de « terroir ». Ainsi, l'AOC obtenue en 1999 pour le Calvados du Domfrontais et en 2002 pour le poiré du Domfrontais est la reconnaissance de la typicité des produits d'un terroir singulier. En ce sens, le lien entre économie et paysage, entre poirier et poiré se renoue. Si le paysage actuel n'a plus la même prestance qu'autrefois « *l'espoir est néanmoins permis de ne pas le voir disparaître* », même si le verger de demain sera différent de celui de jadis.

Jeunes vergers



Patrick Galineau/DREAL BN

Vergers vieillissants à Thaon (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

3 L'uniformisation des espaces périurbains et du littoral

Le développement de l'urbanisation s'exprime tout particulièrement dans les secteurs où la pression est la plus forte : abords des agglomérations importantes et de la métropole caennaise, secteurs à vocation touristique marquée tels que le littoral par exemple... On parle d'étalement urbain pour qualifier ce phénomène qui s'est répandu en particulier ces quarante dernières années.

L'étalement et la standardisation des espaces périurbains : un phénomène en augmentation rapide

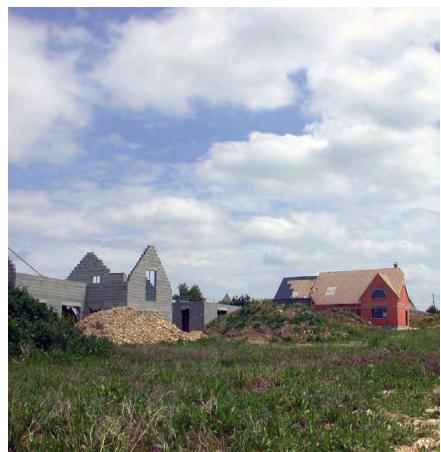
Le développement peu maîtrisé des périphéries urbaines et rurales est une évolution forte de nos paysages. Celle-ci a transformé des silhouettes typiques de villages ruraux en taches urbaines d'aspect uniformisé, constituées de lotissements qui dépassent souvent les limites géographiques cohérentes initiales. Les limites extérieures des villes souffrent aussi de ce manque de structuration. En repoussant plus loin en périphérie les activités qu'elle ne sait plus intégrer à son tissu urbain, la ville banalise ainsi davantage ses entrées.

Mais le problème de l'étalement concerne également la **consommation d'espace agricole ou naturel autour des bourgs et des petites agglomérations** au détriment des centres-villes et des coeurs de bourgs. La recherche d'un cadre de vie « vert » et un certain mimétisme dans les choix résidentiels contribuent à expliquer ces tendances.

Le nombre de communes étant très important, la concurrence entre elles peut amplifier le phénomène. **Certaines petites communes ouvrent en effet à l'urbanisation des secteurs constructibles allant très au-delà de leurs besoins** et au-delà de la capacité de services qu'elles sont en mesure d'apporter. Les terrains proposés présentent en général peu de contraintes. Leur coût, plus abordable que celui des terrains situés en ville, séduit les ménages qui viennent s'y établir. L'éloignement des services de base (travail, services publics, commerces, loisirs, culture...) génère alors des déplacements très importants en fréquence et en coûts. **La multiplication des espaces résidentiels peut aussi créer des besoins de services et d'équipements multiples et dispersés** (bâtiments publics, sports, loisirs, culture...) qui alimentent le processus de consommation de l'espace.

Le mitage périurbain continue de se développer dans le paysage bas-normand, tant autour des grandes agglomérations que dans les campagnes les plus reculées. Associée à la banalisation des paysages agricoles (arrachage des haies, retournement des prairies, destruction des zones humides), la péri-urbanisation détruit de nombreuses aménités paysagères.

Les lotissements sont de plus en plus présents



Frédéric Gresselin/DREAL BN



De 1982 à 2004, les surfaces urbanisées ont augmenté de 40 % en Basse-Normandie.

(source : SAFER)

Les espaces artificialisés recouvrent environ 10 % du territoire en Basse-Normandie.

En France, 60 000 ha sont grignotés chaque année par l'urbanisation, au détriment principalement des espaces agricoles et naturels.

Au cours des 10 dernières années, les zones artificialisées ont consommé une surface équivalente à celle d'un département français, ce qui correspond à une progression de 15 % alors que la population n'a augmenté que de 5 %.

L'étalement urbain se manifeste aussi à travers la création de zones d'activités, artisanales et/ou commerciales, le plus souvent implantées en périphérie des villes. Le coût, la disponibilité du foncier et la volonté pour les activités commerciales de capter une clientèle de passage expliquent les choix de localisation de ces zones. Le recours à la voiture individuelle est souvent le seul moyen de s'y rendre, ce qui engendre la création de vastes parcs de stationnement qui ne font qu'amplifier la consommation de l'espace. Les voies de circulation elles aussi, en particulier le réseau routier, contribuent à leur façon à l'amplification du phénomène.

Les immeubles à l'assaut du côteau à Cherbourg (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

■ Un cas particulier : le littoral

La région se caractérise par un littoral important dont l'attractivité est renforcée par la relative proximité de la région parisienne. Il s'ensuit une forte pression foncière qui s'exprime particulièrement sur les secteurs de la Côte Fleurie, de la Côte de Nacre et de la Côte Ouest du littoral manchois, notamment au Sud de Granville. **Les surfaces artificialisées ont augmenté de 11 % entre 1995 et 2006 sur les communes littorales bas-normandes**, passant de 19 700 à 21 800 ha (source : SAFER).

L'étalement urbain se manifeste aussi à travers la création de zones d'activités



Air C.O.M.

Urbanisation au Nord de Caen, à Luc-sur-Mer (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Cette pression est due en particulier à l'attractivité touristique du littoral : résidences secondaires, hébergement hôtelier, hébergement de plein air, équipements de loisirs. Il peut s'agir également d'attractivité résidentielle pour des retraités. Elle peut aussi traduire un développement urbain résidentiel lié à la proximité des agglomérations : sur la Côte de Nacre, les villes côtières situées au Nord de Caen ont ainsi connu un essor démographique spectaculaire au cours des dernières décennies. Des phénomènes similaires, mais dans une moindre mesure, peuvent être observés sur les communes côtières proches de Cherbourg-Octeville, de Coutances ou de Granville.

Outre les conséquences classiques de l'étalement urbain décrites précédemment, la pression sur le littoral s'accompagne d'une hausse des prix du foncier qui rejette vers l'arrière-pays des jeunes actifs qui seraient désireux de s'implanter dans leur commune d'origine ou encore les employés saisonniers qui ne trouvent pas à se loger à un tarif abordable en période estivale. Des conflits d'usage avec les professionnels de la mer peuvent également être observés (cultures marines).

Parc ostréicole à Sainte-Marie-du-Mont (50)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

Retrouver un lien avec la géographie locale et l'espace public

Source : Guide de l'aménagement et de la construction dans la baie du Mont Saint-Michel

La perte de terrains agricoles est essentiellement due au développement urbain, qu'il s'agisse de sols bâtis, de routes, de parkings, de terrains de sports... Aujourd'hui, en Basse-Normandie, ces sols dits « artificialisés » recouvrent presque 10 % du territoire, soit un peu plus qu'au niveau national (9 %). Plus que le bâti, ce sont surtout les sols revêtus ou stabilisés tels que les routes et parkings qui ont gagné sur les terres agricoles.

L'analyse réalisée pour les paysages de la Baie du Mont Saint-Michel a montré des tendances d'évolution que l'on peut appliquer à des nombreux territoires de la région (Source : Guide de l'aménagement et de la construction dans la baie du Mont Saint-Michel, Association interdépartementale Manche / Ille et Vilaine).

D'un point de vue qualitatif, les extensions urbaines sont souvent réalisées en dehors des principes d'adaptation aux spécificités du territoire qu'elles occupent : la pente, les couleurs des constructions, la trame végétale... et à l'écart des pôles de vie. Elles sont constituées parfois sous forme de mitage. Elles altèrent pour toujours des paysages visibles de loin, des entrées ou des silhouettes de bourg, villages ou villes.

L'impact de la création d'habitat sur les reliefs exposés est important. Cette sensibilité paysagère nécessite que l'on s'attache à envisager les différents manières possibles d'occuper certains coteaux par une adaptation spécifique de l'habitat sur le relief.

« Souvent envahis par la voiture ou conçus pour elle, les espaces publics autorisent généralement peu la mobilité de proximité, les cheminements doux pourtant fondamentaux pour une pratique apaisée du paysage communal. En tant que lieux du « vivre ensemble », les espaces publics doivent redevenir l'armature, le squelette qui organisent les bourgs et les inscrivent dans le grand paysage ».



Repères

Des actions spécifiques pour la qualité des silhouettes de villages

Une démarche a été menée dans la **baie du Mont Saint-Michel** dans le cadre de l'Opération « Grand Site » sur les 7 communes bordant le littoral de Carolles au Mont Saint-Michel.

Elle a mis en image les projets d'urbanisation figurant dans les documents d'urbanisme en vigueur et a illustré comment ils pouvaient générer des paysages sans intérêt. Afin d'améliorer ces projets, des propositions d'extension urbaine ont pu être élaborées avec les communes compte tenu de la topographie des lieux et des vues dégagées vers le Mont Saint-Michel. Celles-ci sont prises en compte lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme.

Les impacts paysagers

Sur le plan du paysage, les opérations d'aménagement et de construction réalisées en frange des villes et des villages sont parfois conçues selon des formes architecturales et urbaines peu respectueuses des caractéristiques pré-existantes.

Il s'ensuit une banalisation de l'espace extrêmement préjudiciable :

- ▶ médiocre qualité de la plupart des **entrées de villes** souvent dédiées aux zones d'activités ;
- ▶ **perte d'identité des silhouettes des villages**, dont les franges accueillent indistinctement un habitat pavillonnaire n'évoquant aucun langage architectural ou urbain particulier ;
- ▶ perte de la qualité paysagère des **espaces naturels littoraux** ;
- ▶ étendues de **lotissements uniformes** pour l'immense majorité des communes péri-urbaines...

Dans l'aire urbaine de Caen notamment, beaucoup d'anciens bourgs ou villages perdent peu à peu leur identité. Leur lisière, difficile à définir quand les lotissements se succèdent les uns aux autres, devient la reproduction indistincte de quartiers nouveaux sans personnalité.

Lotissement du littoral calvadosien



Sandrine Héicher/DREAL BN



Textes

Les apports de la « loi Grenelle »

La loi n° 2010-788 du 18 juillet 2010 dite « loi Grenelle » affirme la priorité donnée au renouvellement urbain, à la reconstruction de la ville sur la ville, à la revitalisation des centralités urbaines et à la maîtrise du développement urbain. Elle marque un volontarisme très fort en faveur d'un urbanisme économe en ressources foncières.

La « loi Grenelle » impose aux SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) de présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, puis d'arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, objectifs qui peuvent être ventilés par secteur géographique. Une analyse des résultats doit avoir lieu tous les six ans. La loi impose aussi de prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique, appelés à identifier et à permettre la protection des continuités écologiques (trame verte et bleue), ainsi que les plans climat-énergie territoriaux, eux-mêmes appelés à prévenir les émissions de gaz à effet de serre.

La généralisation des SCoT à l'ensemble du territoire envisagée à l'horizon 2017 doit également contribuer à rompre avec les habitudes d'ouvertures excessives d'espaces à l'urbanisation décidées à une échelle strictement communale et à rationaliser les choix collectifs en matière d'utilisation du foncier et de préservation de certains espaces.

4 Les infrastructures à fort impact paysager

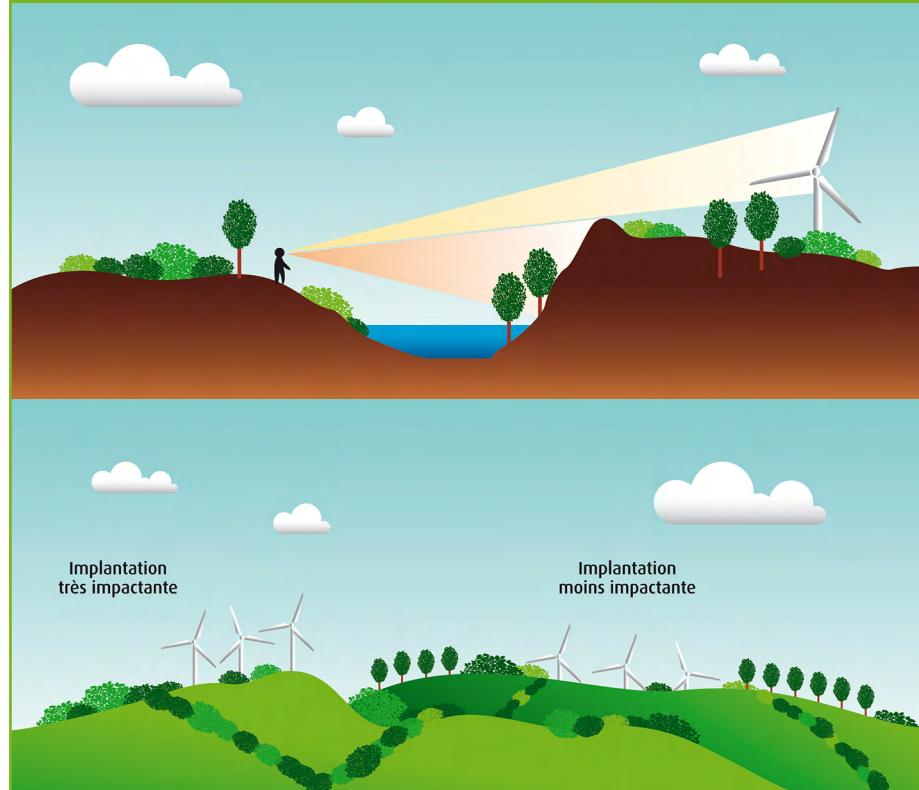
Les paysages sont marqués par des éléments issus de l'activité humaine

humaine : clochers, tours, châteaux d'eau, silos, pylônes électriques, poteaux télégraphiques, tours de télécommunications, antennes radio, ponts de chemins de fer... Les clochers et éléments architecturaux historiques ont organisé la vie des villages et acquis une esthétique et une force symbolique qui les distinguent. D'autres éléments se sont moins bien intégrés, car l'intégration paysagère ne faisait alors que très rarement partie de leurs critères d'implantation.

Le développement récent des technologies nouvelles liées aux énergies renouvelables constitue un nouveau défi pour l'évolution des paysages contemporains, notamment pour les espaces ruraux et maritimes. Les parcs éoliens et photovoltaïques, qui utilisent les forces naturelles du vent et de la lumière, ont besoin de grands espaces. Leur taille et leur impact paysager sont importants. Les espaces ruraux, littoraux et maritimes de la région doivent ainsi absorber de nouveaux éléments paysagers à forte signature visuelle.

Les impacts paysagers des implantations d'éoliennes

Réalisation : DREAL de Basse-Normandie et Agence Bingo



Il importe dans ce cadre que l'implantation de parcs éoliens (terrestres et off-shores) et de centrales photovoltaïques soit conçue avec le souci de composer de la façon la plus harmonieuse possible avec les lignes de force des paysages existants, d'éviter la banalisation des espaces ruraux et de créer de nouveaux éléments repères bien identifiables.

Un village organisé de façon traditionnelle autour de l'église à Tierceville (14)



Patrick Galineau/DREAL BN

Eoliennes de Conteville (14)



Séverine Bernard/DREAL BN

La nature des installations doit être prise en compte. Les éoliennes en effet se déploient verticalement, elles sont destinées à devenir des « points d'appel » des repères visuels forts, perceptibles, si la topographie ne fait pas écran, à grande distance. Les centrales photovoltaïques, elles, se développent dans l'horizontalité, épousent par nature la topographie, et peuvent être moins facilement perceptibles à grande distance si la végétation ou d'autres éléments font écran.

Pour les parcs éoliens, des recommandations du ministère de l'Écologie ont été préconisées. Celles-ci sont déclinées régionalement.

- ▶ L'implantation est préférable dans des paysages comportant de grandes lignes de forces (humaines ou naturelles) à l'échelle de ces installations. *A contrario*, si le paysage est « fermé », plus intime, les éoliennes risquent d'écraser les éléments de ce type de paysage.
- ▶ Un parc doit être lisible et identifiable en tant qu'élément repère : il doit donc être soit compact pour proposer une vue d'ensemble, soit en alignement bien compréhensible par rapport aux lignes de relief, et ce, sur une distance limitée.
- ▶ Un projet éolien ne doit pas entrer en concurrence avec un élément repère patrimonial existant, perturber les vues depuis cet élément ou conduire à une co-visibilité préjudiciable à la qualité d'un monument ou paysage remarquable. Son *design* est en effet peu compatible avec les monuments historiques, villages anciens...
- ▶ La distance entre deux parcs doit être suffisamment importante pour ne pas générer une impression de mitage du paysage ou de saturation visuelle pour les riverains.
- ▶ Les éoliennes sont des objets dynamiques, le mouvement des pales focalise le regard plus fortement que les objets inertes. Il importe que cette focalisation ne se fasse pas au détriment d'autres éléments repères qu'elles pourraient brouiller ou occulter.

Un château d'eau domine le village traditionnel de Fontenay-le-Pesnel (14)



Frédéric Gresselin/DREAL BN

Plaine de Caen (14)



Jean-Yves Brécin/DREAL BN

- Un projet éolien ne doit pas conduire à amenuiser ou détruire les trames bocagères, les bosquets ainsi que les massifs forestiers. Les modalités d'installation et d'entretien des éoliennes doivent prendre en compte ce principe.

Les « fermes ou centrales photovoltaïques » doivent être envisagées avec le même souci de préservation de la cohérence de l'espace agricole et de conservation de la qualité des espaces ruraux. Elles appellent certaines recommandations spécifiques.

- Les centrales photovoltaïques s'intègrent de façon plus harmonieuse dans un contexte industriel : parcelles vacantes de zones artisanales ou industrielles, espaces désaffectés de type anciennes carrières... Leur bonne intégration relève davantage dans ce contexte d'un projet architectural. Ce type d'implantation doit être privilégié plutôt qu'en milieu naturel ou agricole, la fonctionnalité (écologique et économique) de ces espaces devant être préservée.
- L'implantation d'une centrale photovoltaïque en milieu naturel ou agricole doit être assumé en tant que tel et apporter une vraie plus-value au paysage. Le caractère modulaire des panneaux peut générer un fort effet graphique dans le paysage. Aussi la centrale ne doit-elle pas s'en tenir à la simple orientation géographique en investissant la totalité de la ou des parcelle(s) pressentie(s). Elle doit contribuer à donner une lecture rythmée du paysage en s'adaptant à la topographie dans le sens des situations et des ambiances locales.
- De même, en fonction de son échelle, la centrale doit respecter le morcellement naturel des terrains d'implantation. Elle vise à s'insérer dans la malle bocagère sans l'interrompre ou la détruire.
- La perception d'une centrale varie selon l'angle de vue : pour l'observateur la face active (panneaux) fusionne avec l'éloignement. Sa couleur doit s'harmoniser avec la perception éloignée du paysage. Les faces arrières et latérales (supports) sont plus perceptibles de façon rapprochée, il importe que le choix des matériaux utilisés (bois, métal, béton) facilite l'insertion de la centrale dans son contexte local. De même, l'entretien des délaissés entre les panneaux (bandes enherbées, chemins,) et la conception des clôtures peuvent avoir un effet visuel déterminant à soigner tout particulièrement.

Ces principes montrent que **l'introduction de ces nouveaux éléments dans le paysage est loin d'être anodine**. Leur implantation constitue un geste fort qui génère une **signature visuelle significative et durable**. Les démarches de planification relatives aux énergies renouvelables prennent dès en amont la mesure de leur impact paysager.

Centrale solaire photovoltaïque



Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR

Pylônes RTE



Séverine Bernard/DREAL BN

5. Synthèse et enjeux

1 Chiffres clés

- ▶ **Linéaire bocager** : perte de 46 % du linéaire régional entre les années 1970 et 2000. Actuellement, le linéaire diminue chaque année de 1 800 km
- ▶ **Entre 1995 et 2003, le verger traditionnel haute-tige a perdu 1 million d'arbres** pour cause de tempêtes, d'arrachages et surtout de vieillissement
- ▶ **Artificialisation du littoral** : 11 % des surfaces sont artificialisées sur les communes du littoral bas-normand
- ▶ **Etalement urbain** : 10 % du territoire est en surface artificialisée
- ▶ **Trois biens sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO** : le Mont Saint-Michel et sa baie, l'ensemble constitué par les remparts et Tours Vauban et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (qui relient 70 monuments dont le Mont Saint-Michel). Un ensemble de sites fait l'objet d'une demande d'inscription : les plages du Débarquement
- ▶ **162 sites classés**, reconnus d'intérêt général au niveau national
- ▶ **3 Opérations « Grand Site »** : Baie du Mont Saint-Michel, cap de La Hague, Bataille de Normandie
- ▶ Le Mont Saint-Michel accueille chaque année **trois millions de visiteurs.**

La Baie du Mont Saint-Michel (50) est un des paysages les plus exceptionnels de notre patrimoine



Patrick Galineau/DREAL BN

À découvrir dans ce chapitre

- ▶ Chiffres clés
- ▶ Grille « AFOM »
- ▶ Enjeux et orientations

② Grille « AFOM »

Les grilles « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » permettent de faire le lien entre le diagnostic et les enjeux. Elles constituent donc la synthèse du diagnostic et se construisent par rapport à un objectif. Ici, l'objectif est basé sur les principes du développement durable, à savoir un équilibre entre la qualité environnementale, l'harmonie sociale et le développement économique. Les « atouts et faiblesses » ont une origine interne liée aux caractéristiques régionales, les « opportunités et menaces » ont une origine externe.

Les éléments du tableau ont été proposés et validés par les experts des différentes thématiques. Les espaces vides sont aussi porteurs de sens et peuvent ainsi exprimer le poids relatif des atouts, faiblesses, opportunités et menaces.



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sites de notoriété internationale : Baie du Mont Saint-Michel, Plages du Débarquement de juin 1944 • Sites patrimoniaux très connus en France et fortement investis au niveau culturel notamment par l'art impressionniste du XIX^e siècle : Pays d'Auge et littoral du Calvados • Présence de paysages typiques inféodés à des activités de terroir : bocages diversifiés, vergers de pommiers et poiriers notamment • Littoral diversifié et ayant conservé un certain degré de naturalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobilisation des acteurs du territoire pour la mise en valeur des sites remarquables (documents d'urbanisme) • Forté érosion du bocage bas-normand évoluant vers une banalisation du paysage • Banalisation des paysages ruraux en lien avec l'évolution des activités économiques • Uniformisation et standardisation très fortes des entrées de villes • Déclin de la qualité des extensions urbaines (lotissements uniformes) • Difficulté de mobiliser des moyens pour une bonne appréhension des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise en compte de l'impact paysager des projets avec : <ul style="list-style-type: none"> • les procédures d'évaluation environnementale • la réalisation des documents d'urbanisme • une meilleure sensibilisation • Développement d'une protection des sites les plus emblématiques et d'une gestion durable de leurs qualités • Développement d'un savoir-faire adapté aux enjeux et aux échelles d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte économique privilégiant la rentabilité immédiate des aménagements ruraux et urbains préjudiciable à la qualité du cadre de vie • Difficulté d'instaurer une gestion durable des sites patrimoniaux dans un contexte économique tendu

③ Enjeux et orientations

Les **enjeux régionaux** mis en avant dans le cadre de ce diagnostic concernent :

- **l'actualisation de la connaissance régionale** ;
- **l'intégration des paysages** dans la conception des projets de territoire ;
- **la préservation et la mise en valeur de la spécificité** des paysages bas-normands.

Ces enjeux sont définis pour la période 2014-2020, selon le calendrier des programmes pluriannuels régionaux.

Enjeu 1 : Actualisation de la connaissance

Orientation 1

Actualiser la base photographique et analytique créée avec l'Inventaire régional des paysages bas-normands

Orientation 2

Développer une analyse qualitative de l'évolution des bocages

Enjeu 2 : Protection des paysages remarquables

Orientation 1

Protéger les sites remarquables qui n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiques

Orientation 2

Mettre en place des opérations partenariales pour requalifier les sites emblématiques

Enjeu 3 : Intégration des paysages dans les projets de territoire

Orientation 1

Sensibiliser l'ensemble des acteurs territoriaux à l'impact paysager de leurs projets d'aménagement (lotissements, entrées de ville)

Orientation 2

Accompagner les collectivités dans l'intégration de l'enjeu paysager au sein de leurs documents d'urbanisme

Orientation 3

Mettre en place des plans de paysage

Enjeu 4 : Préservation de la spécificité des paysages bas-normands

Orientation 1

Lutter contre la banalisation et la standardisation liées à l'étalement urbain

Orientation 2

Limiter l'érosion des bocages et soutenir les opérations de restauration

Orientation 3

Permettre un développement éolien et photovoltaïque intégrant les enjeux paysagers



Sandrine Héicher/DREAL BN

6. Acteurs régionaux et bibliographie

À découvrir dans ce chapitre

1 Acteurs régionaux

- ▶ Acteurs régionaux
- ▶ Bibliographie

► Communes, communautés de communes et communautés

d'agglomération : mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale et des plans locaux d'urbanisme intégrant les préoccupations de qualité paysagère



► Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

www.caue14.fr

www.caue50.fr

www.caue61.fr

Dans chaque département, le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère par :

- l'information et la sensibilisation du public
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover
- le conseil aux collectivités locales



► Conseils départementaux

www.calvados.fr

www.manche.fr

www.orne.fr

- Acquisition et aménagement d'espaces à préserver (les Espaces Naturels Sensibles)

► Conseil régional

www.region-basse-normandie.fr

- Elaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires
- Développement de la connaissance des paysages avec l'atlas régional des paysages bas-normands
- Préparation des dossiers de candidature des sites emblématiques du Débarquement pour une inscription au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, en partenariat avec l'État, les collectivités et tous les acteurs intéressés

► Conservatoire du Littoral

www.conservatoire-du-littoral.fr

- Développement d'une politique foncière visant à la protection des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres par acquisition de terrains fragiles ou menacés
- Remise en état et transmission de la gestion des terrains au Syndicat Mixte de l'Espace Littoral dans la Manche (SYMEL) et au Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels (SMCLEN) pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées



Conservatoire
du littoral

► Direction Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))

- Appui et conseil aux collectivités dans leur déclinaison du code de l'urbanisme

► Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

- Rôle d'Autorité environnementale : évaluation des rapports environnementaux des plans et programmes et des études d'impact des projets
- Suivi et actualisation de l'atlas régional des paysages en lien avec le Conseil régional, base de connaissances objectives pour contribuer aux politiques d'aménagement
- Gestion locale des sites classés (création, autorisation de travaux, études spécifiques)
- Expertise paysagère sur les grands projets
- Suivi des plans de paysage
- Accompagnement du Conseil régional dans la candidature à l'inscription des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO



► Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les orientations paysagères des PNR se déclinent au travers de leur charte.

- Marais du Cotentin et du Bessin : réalisation d'une charte visant à développer un urbanisme intégrant les principes du développement durable, et agir sur les paysages de demain
www.parc-cotentin-bessin.fr
- Perche : objectif d'affirmer les valeurs paysagères du Perche et les préserver
www.parc-naturel-perche.fr
- Normandie-Maine : objectif de participer au maintien des vergers haute-tige
www.parc-naturel-normandie-maine.fr



► Préfecture de région

www.basse-normandie.gouv.fr

- Mise en œuvre régionale de la politique du gouvernement dans le domaine de l'environnement
- Rôle d'Autorité environnementale : évaluation des rapports environnementaux des plans et programmes et des études d'impact des projets



► Préfectures de département

www.calvados.gouv.fr

www.manche.gouv.fr

www.orne.gouv.fr

- Mise en œuvre départementale de la politique du gouvernement dans le domaine de l'environnement



2 Bibliographie

- Brunet Pierre et Girardin Pierre. *Inventaire des paysages de Basse-Normandie*. Conseil régional de Basse-Normandie et DIREN Basse-Normandie. 2001.
- CAUE du Calvados et de l'Orne, CPIE de la vallée de l'Orne, Conseil Régional et DIREN de Basse-Normandie. *Charte paysagère en Suisse Normande : Document de référence*.
- Conseil régional et Préfecture de Basse-Normandie. *Schéma régional Climat Air Energie Basse-Normandie*. Projet porté à la consultation publique du 9 juillet au 9 septembre 2012. Caen. 281 pages.
- DREAL de Basse-Normandie, Ripoche Michaël. *Guide pratique pour aborder l'instruction du volet paysager des dossiers éoliens par les services de l'État en Basse-Normandie*. 61 pages. 2013.
- Germaine Marie-Anne. *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées dans le Nord-Ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie*. Thèse de doctorat. 649 pages. 2009.
- Université de Caen. Géographie. *Atlas de Normandie*. 1970.

Corlet Imprimeur
Z.I. rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau

Dépot légal : novembre 2015

Imprimé sur papier recyclé





PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE BASSE-NORMANDIE

Ce livret est une composante du Profil environnemental de Basse-Normandie





PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE BASSE-NORMANDIE

Synthèse

Les paysages

Entre terre et mer, Massif armoricain et Bassin parisien, la Basse-Normandie offre une grande variété de paysages. Elle abrite à la fois des espaces ouverts et fermés, ruraux et littoraux, vallonnés et étendus, plans et escarpés... Elle présente une vocation majoritairement rurale.

Les paysages constituent une part importante de notre patrimoine. Supports de richesses écologiques, ils fondent la qualité de notre cadre de vie et contribuent ainsi à l'attractivité de la région. Ils doivent ainsi tenir compte non seulement des éléments physiques, géographiques et visuels, mais aussi de la perception et de la reconnaissance qui leur sont attribuées.

Certains paysages emblématiques incarnent l'image de notre région, tant en France qu'à l'étranger : la Baie du Mont Saint-Michel, les plages du Débarquement, les villas littorales du Calvados, les vallons du pays d'Auge, la Suisse Normande...



La mare de Vauville/Séverine Bernard/DREAL BN

La Basse-Normandie comprend ainsi de nombreux sites remarquables, dont certains sont reconnus « Patrimoine Mondial de l'Humanité » comme la Baie du Mont Saint-Michel, les chemins de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et l'architecture militaire de Vauban à Tatihou et à Saint-Vaast-la-Hougue. De nombreux sites bas-normands sont également protégés en raison de leur caractère exceptionnel au niveau national. Cela concerne 263 sites aujourd'hui (80 000 hectares).

Mais, au regard de l'importance qu'ils acquièrent dans la vie de

leurs habitants, les paysages dits « ordinaires » doivent aussi être considérés à leur juste valeur. La Basse-Normandie, c'est aussi un ensemble de vallées humides, de bocages riches et diversifiés, de plaines aux multiples facettes, de littoraux aux différents faciès, de villes à taille humaine...

Dans cette perspective de revalorisation des espaces du quotidien, les trois parcs naturels régionaux de la région soutiennent un développement économique social et environnemental harmonieux sur leur territoire.



Intégrant aussi les paysages dits « ordinaires », l'Inventaire Régional des Paysages de Basse-Normandie identifie au total 8 grandes familles :

- Paysages d'entre terre et mer, de plages sableuses, falaises, îles...
- Paysages de marais en lien avec les estuaires et les baies ;
- Paysages de campagne découverte constitué par de grandes plaines de culture ;
- Paysages bocagers ;
- Paysages mixtes, entre plaines et bocages ;
- Paysages aux bois ;
- Paysages montueux et escarpés qui concernent principalement les grandes lignes du massif ancien ;
- Paysages périurbains, au contact de toutes les villes, même de petite taille (lotissements, zones d'activités...) ;
- Paysages urbains avec Caen et Cherbourg-Octeville, principales agglomérations relayées par un réseau de petites villes et de gros bourgs ruraux répartis sur tout le territoire.

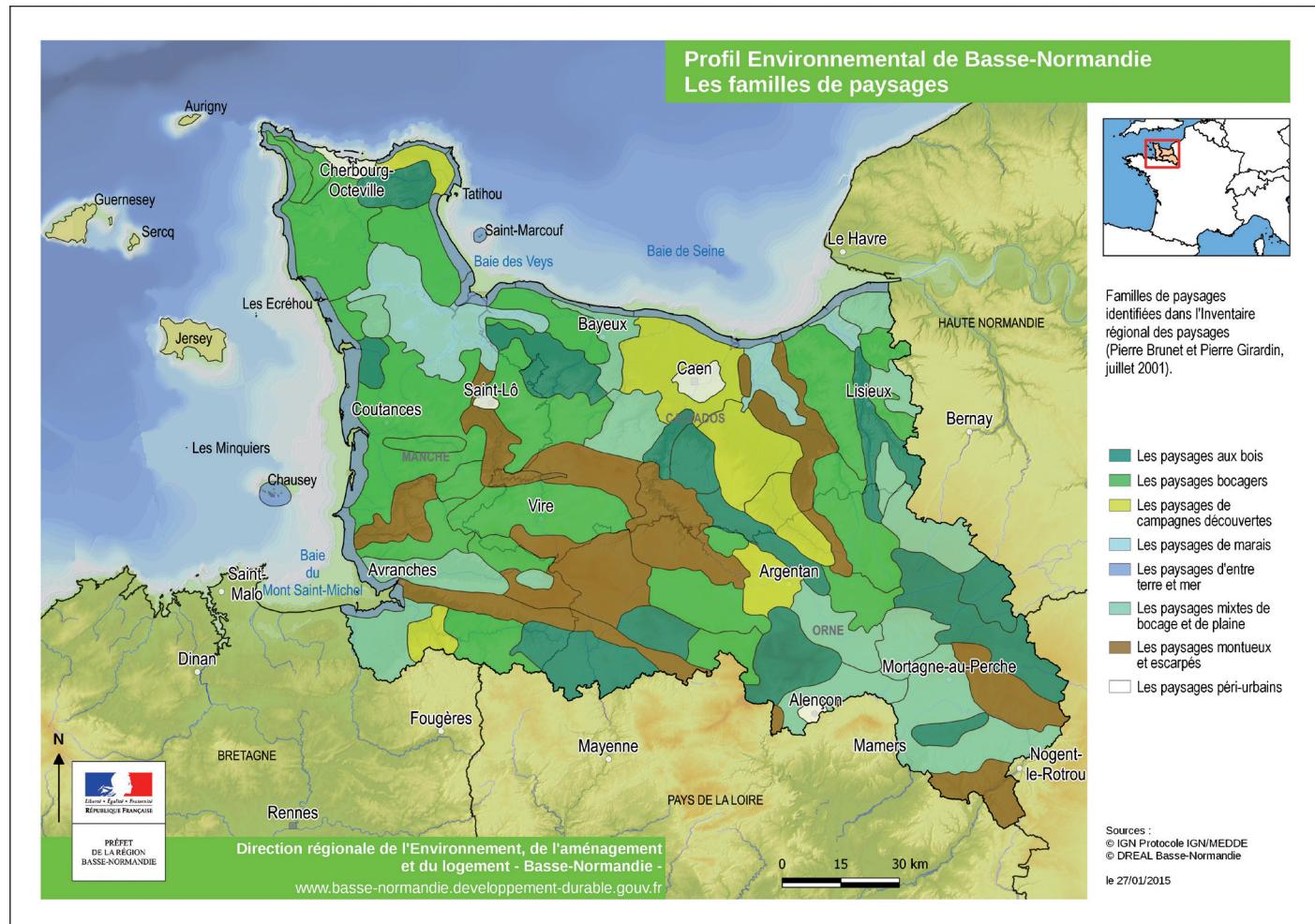
Aujourd'hui, de nombreuses pressions s'exercent sur l'ensemble du patrimoine paysager. La tendance au développement d'un bâti standardisé (lotissements, entrées de ville...), dans les villes comme dans les campagnes, témoigne de la nécessité d'intégrer les paysages en tant que composante à part entière dans les politiques d'aménagement. Le développement d'infrastructures à forte visibilité (éoliennes...) ne doit pas, par ailleurs, conduire à négliger l'enjeu de leur intégration dans les perspectives paysagères du territoire.



Plus d'infos...

Contenu de la thématique

- ▶ Entre ruralité et influences maritimes, un patrimoine paysager d'une extrême richesse
- ▶ Les sites protégés et remarquables
- ▶ Les fonctionnalités des paysages
- ▶ Les risques et altérations



► Grille « AFOM »

Les grilles « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » permettent de faire le lien entre le diagnostic et les enjeux.

Elles se construisent par rapport à un objectif. Ici, l'objectif est basé sur les principes du développement durable, à savoir un équilibre entre la qualité environnementale, l'harmonie sociale et le développement économique. Les « atouts et faiblesses » ont une origine interne liée aux caractéristiques régionales, les « opportunités et menaces » ont une origine externe. Les éléments du tableau ont été proposés et validés par les experts des différentes thématiques. Les espaces vides sont aussi porteurs de sens et peuvent ainsi exprimer le poids relatif des atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sites de notoriété internationale : Baie du Mont Saint-Michel, Plages du Débarquement de juin 1944 • Sites patrimoniaux très connus en France et fortement investis au niveau culturel notamment par l'art impressionniste du XIX^e siècle : Pays d'Auge et littoral du Calvados • Présence de paysages typiques inféodés à des activités de terroir : bocages diversifiés, vergers de pommiers et poiriers notamment • Littoral diversifié et ayant conservé un certain degré de naturalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobilisation des acteurs du territoire pour la mise en valeur des sites remarquables (documents d'urbanisme) • Forte érosion du bocage bas-normand évoluant vers une banalisation du paysage • Banalisation des paysages ruraux en lien avec l'évolution des activités économiques • Uniformisation et standardisation très fortes des entrées de villes • Déclin de la qualité des extensions urbaines (lotissements uniformes) • Difficulté de mobiliser des moyens pour une bonne appréhension des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise en compte de l'impact paysager des projets avec : <ul style="list-style-type: none"> • les procédures d'évaluation environnementale • la réalisation des documents d'urbanisme • une meilleure sensibilisation • Développement d'une protection des sites les plus emblématiques et d'une gestion durable de leurs qualités • Développement d'un savoir-faire adapté aux enjeux et aux échelles d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte économique privilégiant la rentabilité immédiate des aménagements ruraux et urbains préjudiciable à la qualité du cadre de vie • Difficulté d'instaurer une gestion durable des sites patrimoniaux dans un contexte économique tendu



Patrick Galineau/DREAL BN

► Enjeux et orientations

L'ordre de présentation correspond à l'approche méthodologique du diagnostic.



Plus d'infos...

Ce document est un extrait du Profil environnemental de Basse-Normandie. Il a pour objectif de rendre l'information environnementale plus vivante et accessible.

Neuf livres thématiques numériques ont été réalisés :

- Les repères de territoire
- Le climat
- L'air
- L'eau
- La biodiversité
- La mer et le littoral
- Les sols
- Les sous-sols et la géodiversité
- Les paysages

Ces publications ont été réalisées avec de nombreux experts et acteurs de l'environnement. Elles sont consultables sur le site internet de la DREAL. Leur actualisation en temps réel repose sur un réseau actif de contributeurs, garants de la qualité des analyses, des références et des informations transmises. Un échange est possible avec les bénéficiaires qui peuvent proposer des développements nouveaux, des illustrations et transmettre des observations.

Les principaux contributeurs :

- Conseil régional
- DRAAF
- DREAL et DDT(M)
- Préfectures
- Université

Enjeu 1 : Actualisation de la connaissance

Orientation 1

Actualiser la base photographique et analytique créée avec l'Inventaire régional des paysages bas-normands

Orientation 2

Développer une analyse qualitative de l'évolution des bocages

Enjeu 2 : Protection des paysages remarquables

Orientation 1

Protéger les sites remarquables qui n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiques

Orientation 2

Mettre en place des opérations partenariales pour requalifier les sites emblématiques

Enjeu 3 : Intégration des paysages dans les projets de territoire

Orientation 1

Sensibiliser l'ensemble des acteurs territoriaux à l'impact paysager de leurs projets d'aménagement (lotissements, entrées de ville)

Orientation 2

Accompagner les collectivités dans l'intégration de l'enjeu paysager au sein de leurs documents d'urbanisme

Orientation 3

Mettre en place des plans de paysage

Enjeu 4 : Préservation de la spécificité des paysages bas-normands

Orientation 1

Lutter contre la banalisation et la standardisation liées à l'étalement urbain

Orientation 2

Limiter l'érosion des bocages et soutenir les opérations de restauration

Orientation 3

Permettre un développement éolien et photovoltaïque intégrant les enjeux paysagers